



## Pôle agricole de Maripasoula

Mairie de Maripasoula  
juillet 2021

**Dossier de demande  
de dérogation  
à l'interdiction  
de destruction  
d'espèces protégées**



biotope

<b>Citation recommandée</b>	Biotope, 2021, Pôle agricole de Maripasoula, Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées,.. 87p.	
Version/Indice	V0	
Date	22 juillet 2021	
Nom de fichier	2020_DD Pôle Agricole de Maripasoula	
Maître d'ouvrage	<b>Mairie de Maripasoula</b> Avenue promenade Lawa 5 97370 MARIPASOULA	
Interlocuteur	Marc PETITDAN Coordinateur du Pôle agroécologique de Maripa-Soula	Contact : <a href="mailto:pole-agricole@ville-maripa-soula.fr">pole-agricole@ville-maripa-soula.fr</a> +594 694 44 42 09
Mandataire	<b>SIMA PECAT</b> Appt.1 51 rue Justin Catayé 97355 MACOURIA	<a href="mailto:fanny.miss@sima-pecat.org">fanny.miss@sima-pecat.org</a> 06 94 14 93 18
Biotope, Responsable du projet	Pascal PARMENTIER	Contact : <a href="mailto:pparmentier@biotope.fr">pparmentier@biotope.fr</a> 06 94 93 17 02
Biotope, Responsable de qualité	Vincent Rufray	Contact : <a href="mailto:vrufray@biotope.fr">vrufray@biotope.fr</a> 06 94 98 01 00

## Sommaire

<b>I</b>	<b>Cadre réglementaire</b>	<b>8</b>
I.1	Rappel du principe d'interdiction de destruction d'espèce protégée	9
I.2	Condition d'éligibilité à la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée	10
<b>II</b>	<b>Objet de la demande</b>	<b>12</b>
II.1	Contexte	13
II.2	Equipe de travail	13
II.3	Espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation	14
<b>III</b>	<b>Description et justification du projet</b>	<b>16</b>
III.1	<b>Le demandeur</b>	<b>17</b>
III.1.1	Identification	17
III.1.2	Présentation des activités du demandeur	17
III.2	<b>Présentation du projet</b>	<b>18</b>
III.2.1	Localisation	18
III.2.2	Etat d'avancée du projet d'aménagement actuel	19
III.2.3	Avancées du projet d'aménagement	19
III.2.4	Propositions d'aménagement	21
III.2.5	Futur système d'irrigation	22
III.2.6	Calendrier prévisionnel des travaux	23
III.3	<b>Eligibilité du projet à la dérogation</b>	<b>24</b>
III.3.1	L'existence de raisons impératives d'intérêt public majeur	24
III.3.2	L'absence d'autres solution satisfaisante	24
III.3.3	Le maintien des populations des espèces concernées dans un état de conservation favorable dans leur aire de répartition naturelle	24
<b>IV</b>	<b>Synthèse de l'expertise écologique</b>	<b>25</b>
IV.1	<b>Effort d'inventaire</b>	<b>26</b>
IV.1.1	Bilan des données consultées	26
IV.1.2	Méthodes et effort d'inventaire	27
IV.2	<b>Etat initial</b>	<b>30</b>
IV.2.1	Situation environnementale	30
IV.2.2	Occupation des sols depuis les années 1950	33
IV.2.1	Les habitats et la flore	34
IV.2.2	L'avifaune	40
IV.2.3	La batrachofaune	45
IV.2.4	L'herpétofaune	45

IV.2.5	La mammalofaune	46
IV.2.6	L'entomofaune	47
<b>IV.3</b>	<b>Evaluation des enjeux</b>	<b>49</b>
IV.3.1	Les habitats et la flore	49
IV.3.2	L'avifaune	52
IV.3.3	La batrachofaune	55
IV.3.4	L'herpétofaune	55
IV.3.5	La mammalofaune	56
<b>IV.4</b>	<b>Synthèse de l'état initial et indicateurs de qualité des milieux naturels maintenus.</b>	<b>58</b>
IV.4.1	Synthèse de l'état initial	58
IV.4.2	Indicateurs proposés pour le suivi des milieux naturels laissés en place du projet agroécologique	58
<b>IV.5</b>	<b>Effets prévisibles du projet</b>	<b>61</b>
IV.5.1	Habitats et flore	61
IV.5.2	Faune	63
<b>V</b>	<b>Demande de dérogation</b>	<b>65</b>
<b>V.1</b>	<b>Synthèse des connaissances sur les espèces protégées</b>	<b>66</b>
<b>X.1</b>	<b>Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèce protégée</b>	<b>74</b>
X.1.1	Description des impacts prévisibles sur les espèces protégées	75
<b>X.2</b>	<b>Mesure d'évitement volet terrestre</b>	<b>76</b>
X.2.1	Evitement à la conception du projet : Maintien des forêts de bas-fonds	76
X.2.1	Evitement à la conception du projet : Installation préférentielle sur les abattis et recrus.	77
<b>X.3</b>	<b>Mesures de réduction</b>	<b>78</b>
X.3.1	Programmation des travaux de défriche en saison sèche	78
X.3.2	Limitation du colmatage des criques par les matières en suspension	79
<b>X.4</b>	<b>Mesures d'accompagnement</b>	<b>80</b>
X.4.1	Mise en place d'indicateurs de suivis de la faune et de la flore patrimoniales par les exploitants	80
X.4.2	Suivi de la faune et de la flore en phase d'exploitation	80
<b>X.5</b>	<b>Mesures de compensation</b>	<b>81</b>
<b>XI</b>	<b>Annexes</b>	<b>82</b>
<b>XI.1</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE ET GUIDE D'IDENTIFICATION</b>	<b>83</b>
<b>XI.2</b>	<b>Formulaire CERFA</b>	<b>84</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Composition des équipes	13
Tableau 2 : Liste et informations relatives aux espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation	14
Tableau 3 : Données bibliographiques et cartographiques utilisées pour le milieu naturel	26
Tableau 4 : Diagnostic des zonages du patrimoine naturel	30
Tableau 5 : Diagnostic sur les habitats naturels	33
Tableau 6 : Surface de types d'habitats présents sur la zone d'étude	34
Tableau 7 : Enjeux associés aux habitats présents sur l'ensemble de la zone d'étude (NB : Les enjeux sont affinés dans la carte ci-dessous les enjeux sur un même habitat peuvent varier en fonction du degré de dégradation)	49
Tableau 8 : Enjeux associés aux plantes remarquable du site	49
Tableau 9 : liste des espèces d'oiseaux représentant un enjeu de conservation sur le secteur d'étude	53
Tableau 10 : liste des espèces de batrachofaune représentant un enjeu de conservation sur le secteur d'étude	55
Tableau 11 : Listes des espèces de reptile patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D),	55
Tableau 12 : Listes des espèces patrimoniales de mammifère (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D), LRR : Liste Rouge Régionale	56
Tableau 13 : Indicateurs proposés pour le suivi des milieux naturels	58
Tableau 14 : Impacts sur les habitats	61
Tableau 15 : Synthèse des impacts sur les espèces protégées avant mise en place des mesures d'atténuation	74

## Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation du projet	18
Figure 2 : Pôle agricole, zones à préserver	20
Figure 3 : Scénario d'aménagement	21
Figure 4 : Calendrier prévisionnel des travaux intégrant les enjeux agricoles	23
Figure 5 : Accès au pôle agricole, végétations de bords de pistes – © Pelletier Vincent	35
Figure 6 : Abattis colonisé par la cambrouse à « calumets » – © Pelletier Vincent	36
Figure 7 : Forêt mature drainée, avec lisière dégradée – © Pelletier Vincent	36
Figure 8 : Arbres imposants témoins de la maturité forestière © Pelletier Vincent	36

Figure 9 : Petite crique temporaire traversant la parcelle du Nord au Sud © Pelletier Vincent	37
Figure 10 : Formation homogène de palmier « pinot » ( <i>Euterpe oleracea</i> ) © Pelletier Vincent	37
Figure 11: Moucherolle à longs brins ( <i>Colonia colonus</i> ) (hors site) H. Foxonet	40
Figure 12: Tyran grisâtre ( <i>Rhytipterna simplex</i> ) (hors site) H. Foxonet	40
Figure 13: Grimpar barré ( <i>Dendrocolaptes certhia</i> ) (hors site) H. Foxonet	40
Figure 14: Harpage bidenté ( <i>Harpagus bidentatus</i> ) (hors site) H. Foxonet	40
Figure 15: Ibijau gris ( <i>Nyctibius griseus</i> ) (hors site) H. Foxonet	41
Figure 16: Tamatia à gros bec ( <i>Notharchus macrorhynchos</i> ) (hors site) H. Foxonet	41
Figure 17: Ara rouge ( <i>Ara macao</i> ) (sur la zone) H. Foxonet	41
Figure 18: Tyranneau minute ( <i>Ornithion inerme</i> ) (hors site) H. Foxonet	42
Figure 19: Microbate à long bec ( <i>Ramphocaenus melanurus</i> ) (hors site) H. Foxonet	42
Figure 20: Tohi silencieux ( <i>Arremon taciturnus</i> ) (hors site) H. Foxonet	42
Figure 21: Râle kiolo ( <i>Anurolimnas viridis</i> ) (hors site) H. Foxonet	42
Figure 22: Grand Batara ( <i>Taraba major</i> ) (hors site) H. Foxonet	43
Figure 23: Batara de Cayenne ( <i>Thamnophilus melanothorax</i> ) (hors site) H. Foxonet	43
Figure 24: Grisin étoilé ( <i>Microrhophias quixensis</i> ) (hors site) H. Foxonet	43
Figure 25: Leptodactyle des Guyanes ( <i>Leptodactylus guianensis</i> ) (hors site) H. Foxonet	45
Figure 26: Rainette des bas-fonds ( <i>Boana dentei</i> ) (hors site) H. Foxonet	45
Figure 27: Couresse royale ( <i>Erythrolamprus reginae</i> ) (sur la zone) H. Foxonet	45
Figure 28: Imantode à nuque tatouée ( <i>Imantodes cenchoa</i> ) (hors site) H. Foxonet	46
Figure 29: Lézard coureur indéterminé ( <i>Cnemidophorus</i> sp.) (hors site) H. Foxonet	46
Figure 30: Singe-écureuil commun ( <i>Saimiri sciureus</i> ) (hors site) H. Foxonet	46
Figure 31: Erythrodiplax castanea (sur la zone) H. Foxonet	47
Figure 32: <i>Argia gemella</i> (sur la zone) H. Foxonet	47

## Tables des cartes

Carte 2 : Localisation du grand corridor de l'intérieur n°3 du SAR	30
Carte 3 : Situation du projet vis-à-vis des zonages environnementaux	31
Carte 4 : Situation du projet vis-à-vis des documents d'aménagements territoriaux	32
Carte 7 : Habitats et flore remarquable	39
Carte 8 : Enjeux avifaunistiques sur la zone d'étude	44
Carte 9 : Faune patrimoniale hors avifaune	48
Carte 10 : Enjeux de conservation de la faune patrimoniale	57



## I Cadre réglementaire

### I.1 Rappel du principe d'interdiction de destruction d'espèce protégée

Afin d'éviter la disparition d'espèces animales et végétales, un certain nombre d'interdictions sont édictées par l'article L.411-1 du Code de l'environnement, qui établit que :

« I. - Lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits :

1° La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat ;

2° La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat, la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel ;

3° La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;

4° La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant, ainsi que les premières activités humaines et la destruction ou l'enlèvement des fossiles présents sur ces sites ».

Les espèces concernées par ces interdictions sont fixées par des listes nationales, prises par arrêtés conjoints du ministre chargé de la Protection de la Nature et du ministre chargé de l'Agriculture, soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des Pêches Maritimes (article R.411-1 du Code de l'environnement), et éventuellement par des listes régionales.

L'article R.411-3 établit que pour chaque espèce, ces arrêtés interministériels précisent : la nature des interdictions mentionnées aux articles L.411-1 et L.411-3 qui sont applicables, la durée de ces interdictions, les parties du territoire et les périodes de l'année où elles s'appliquent.

Les arrêtés adoptés en Guyane française à ce titre sont présentés dans le tableau suivant

## I Cadre réglementaire

Groupe	Protection au niveau National	Protection au niveau Régional
Trachéophytes	Arrêté ministériel du 9 avril 2001 fixant la liste des plantes vasculaires protégées en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 05/07/2001), modifié par l'arrêté du mai 2017 (JORF du 10/05/2017)	(néant)
Herpétofaune/ Batrachofaune	Arrêté ministériel du 19 novembre 2020* fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection	(néant)
Avifaune	Arrêté du 25 mars 2015* fixant la liste des oiseaux protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 04/04/2015)	(néant)
Mammalofaune	Arrêté ministériel du 15 mai 1986 fixant la liste des mammifères protégés en Guyane française et les modalités de leur protection (JORF du 25/06/1986), modifié par l'arrêté du 20 janvier 1987 (JORF du 11/04/1987), par l'arrêté du 29 juillet 2005 (JORF du 08/11/2005) et par l'arrêté du 24 juillet 2006 (JORF du 14/09/2006)	Arrêté préfectoral du 31 janvier 1975 fixant protection du Jaguar, du Puma et du Porc-épic arboricole qui ne sont pas repris dans l'arrêté de 1986

Dans le cas particulier de l'avifaune, l'arrêté du 25 mars 2015 étend la protection de certaines espèces particulièrement sensible à la dégradation de leur biotope aux habitats qu'elles exploitent au cours de leur cycle biologique.

### I.2 Condition d'éligibilité à la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèce protégée

L'alinéa 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement permet, dans les conditions déterminées par les articles R.411-6 et suivants, de déroger à l'interdiction de destruction :

« La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L.411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;

## I Cadre réglementaire

b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;

c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;

e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens ».

La dérogation est accordée par arrêté préfectoral précisant les modalités d'exécution des opérations autorisées.

La décision est prise après avis du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) (article 3 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du Code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore protégées). La délivrance de ces dérogations est accordée, *in fine*, par le préfet, et par exception par le ministre chargé de l'écologie lorsque cela concerne : des opérations conduites par des personnes morales placées sous le contrôle ou la tutelle de l'État ou si la dérogation porte sur une espèce protégée menacée d'extinction (dont la liste est fixée par l'Arrêté du 9 juillet 1999).

Les 3 conditions incontournables à l'octroi d'une dérogation sont les suivantes :

- la demande s'inscrit dans un projet fondé sur une raison impérative d'intérêt public majeur ;
- il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ;
- la dérogation ne nuit pas au maintien de l'état de conservation favorable de l'espèce dans son aire de répartition naturelle.



## II Objet de la demande

### II.1 Contexte

En 2016, la commune de Maripa-Soula a démarré l'élaboration de son Schéma Directeur de Développement Agricole (SDDA). La programmation 2017-2022 est composée de 26 fiches-actions, parmi lesquelles, l'aménagement parcellaire d'un Pôle Agricole de 33ha selon des techniques agroécologiques, comprenant :

- une pépinière;
- une parcelle dédiée à la recherche agronomique;
- une parcelle à usage du CFPPA, dédiée à la formation agricole;
- un espace-test agricole avec des parcelles mises à disposition des agriculteurs porteurs de projets;
- un bâtiment regroupant les bureaux des acteurs agricoles institutionnels de Maripa-Soula

Le projet de Pôle Agricole a été exempté d'étude d'impact par l'Autorité Environnementale. Cependant, les partenaires du projet ont attiré l'attention de la Mairie de Maripasoula sur la sensibilité particulière des financeurs à une approche comportant un suivi sur le long terme de l'impact du projet sur la faune, la flore, et l'environnement au regard des pratiques d'aménagement, ainsi que des pratiques agricoles mises en place.

L'état initial de cette étude faune-flore est une synthèse bibliographique des données existantes sur ce secteur, et des missions d'expertises de terrain menées de juin à octobre 2020, sur les 2 saisons.

### II.2 Equipe de travail

Ce rapport a été élaboré par l'équipe Biotope Amazonie – Caraïbes par une équipe pluridisciplinaire

Tableau 1 : Composition des équipes

BIOTOPE Amazonie		
Pascal PARMENTIER	Chef de projet	Suivi général du projet Compilation des données existantes Cartographie
Hugo FOXONET	Chargé d'étude faune	Inventaires de terrain Rédaction des enjeux faunistiques
Vincent PELLETIER	Botaniste indépendant	Inventaires de terrain Rédaction des enjeux floristiques

## II Objet de la demande

### II.3 Espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation

Tableau 2 : Liste et informations relatives aux espèces protégées concernées par la présente demande de dérogation

N°	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat sur la zone d'étude	Liste rouge Régionale
<b>Avifaune</b>				
1	Batara de Cayenne	<i>Thamnophilus melanothorax</i>	Outre les forêts lianescentes et cambrouses, cette espèce apprécie particulièrement les bas-fonds humides en forêt, milieu sensible dans lequel elle a été observée sur la zone d'étude. Elle s'y reproduit probablement.	LC
2	Moucherolle rougequeue	<i>Terentotriccus erythrurus</i>	Sous-bois de la forêt mature. Sa présence sur le site est notable et témoigne d'un sous-bois encore de bonne qualité	LC
3	Moucherolle à longs brins	<i>Colonia colonus</i>	Canopée des grands arbres morts émergents en forêt mature, ainsi que les arbres chandelles dans des abattis ou lisières cernés par la forêt. Au nord-est de la zone, un couple fréquente un tel arbre chandelle en lisière d'abattis, et y niche de manière très probable dans une ancienne loge de Pic.	LC
4	Carnifex barré	<i>Micrastur ruficollis</i>	Ils fréquentent un boisement au nord-est de la zone, et la lisière d'un abattis dans lequel ils chassent probablement. Nicheur probable,	LC
5	Ara rouge	<i>Ara macao</i>	Un couple d'oiseaux a été observé posé dans la partie ouest du site, à plusieurs jours d'intervalle. Nicheur possible	LC
6	Carnifex ardoisé	<i>Micrastur mirandollei</i>	Ils fréquentent un boisement au nord-est de la zone, et la lisière d'un abattis dans lequel ils chassent probablement. Deux individus d'ardoisé ont été entendus se répondre avec insistance en pleine journée, plusieurs jours de suite, et observés en présence d'un immature de l'année, attestant de la reproduction certaine de l'espèce sur la zone d'étude.	LC
7	Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	Il a été contacté dans la lisière lianescente à l'entrée de la zone d'étude, ainsi que le long de l'ouverture qui longe le site.	LC
8	Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	Sous-bois et la canopée de la forêt mature. Il est possible qu'il se reproduise sur la zone, dans les secteurs de forêt les mieux préservés.	LC
9	Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	Sous-bois et la canopée de la forêt mature. Il est possible qu'il se reproduise sur la zone, dans les secteurs de forêt les mieux préservés.	LC
10	Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	Fréquente les boisements et lisières, et chasse souvent dans les zones ouvertes comme les abattis. Un chanteur a été entendu sur la zone, il est probable que l'espèce s'y reproduise.	LC
11	Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	Paysages forestiers variés. Nicheur possible	LC
12	Grand Batara	<i>Taraba major</i>	Grands rideaux de lianes et buissons touffus bordant les rivières forestières de l'intérieur et les grandes cambrouses incluses au sein de la forêt primaire. Généralement de 1 à 6 mètres au-dessus du sol.	LC

## II Objet de la demande

13	Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	Non nicheur. Des individus en vol à la recherche de nourriture.	LC
14	Harpage bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	Commun dans l'ensemble du bloc forestier guyanais, il a été observé à deux endroits distincts sur la zone d'étude. Il s'y nourrit, et y niche possiblement.	LC
15	Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium hardyi</i>	Grande forêt primaire de l'intérieur, son chant a été entendu en plein milieu de la zone d'étude. Elle s'y reproduit possiblement.	LC
16	Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	Forêts basses de lisière, forêts marécageuses inondables et forêts de terre ferme. Strates hautes de la forêt avec les rondes de canopées.	LC
17	Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiensis</i>	Milieux secondaires.	LC
18	Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	Canopée de la forêt primaire et vieilles formations secondaires. Dans les rondes de sous-bois en hautes strates (accompagnant les Formicariidés?).	LC
19	Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	Forêts primaires, strates moyennes et hautes, dans les rondes de canopée.	LC
20	Manakin minuscule	<i>Tyrannetes virescens</i>	Secteurs de bas-fonds au sein de la forêt mature.	LC
21	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Dans tous les espaces ouverts.	LC
22	Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	Canopée de la forêt primaire. Quelques rondes ont été détectées sur la zone d'étude, mais elles étaient peu fournies. Le Microbate à long bec y était tout de même bien représenté.	LC
23	Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	Il fréquente les sous-bois sombres et apprécie particulièrement les bas-fonds humides, comme sur le site d'étude où il a été contacté à plusieurs reprises	LC
24	Paruline des rives	<i>Myiothlypis rivularis</i>	Liée aux criques forestières, chablis et zones de bas-fonds en forêt mature. Particulièrement bien représentée sur la zone d'étude, elle y a été observée et entendue dans l'intégralité des criquets, et s'y reproduit probablement.	DD
25	Grisin étoilé	<i>Microrhopias quixensis</i>	Zones lianescentes et broussailleuses au sein de la forêt mature. Avec un individu noté dans un bout de forêt dégradé, l'espèce ne semble pas menacée par le projet qui aura au contraire tendance à affecter bénéfiquement son habitat en lui offrant des lisières denses.	LC
26	Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	Présent dans les zones dégradées à l'extrémité ouest de la zone d'étude, il est probable qu'il colonise petit-à-petit les abattis.	LC
27	Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	Présent dans une grande variété de paysages, de la forêt primaire de l'intérieur aux secteurs dégradés de la bande côtière. Il est courant qu'il construise son nid dans un bâtiment, aussi elle ne semble pas menacée par le projet.	LC



## Description et justification du projet

### III Description et justification du projet

## III.1 Le demandeur

### III.1.1 Identification

Identification du Demandeur	
Demandeur	<b>Mairie de Maripasoula</b>
Forme Juridique	Commune
Siège social	Hôtel De Ville, Promenade Du Lawa 97370 Maripasoula
Adresse d'exploitation	
Téléphone	+594 594 37 21 50
No. SIRET	21973353200010
Code APE	Administration publique générale (8411Z)

### III.1.2 Présentation des activités du demandeur

La commune bénéficie de la clause de compétence générale lui permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de son niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires. La commune partage les compétences relevant du sport, du tourisme, de la culture, de la promotion des langues régionales et de l'éducation populaire, avec les collectivités d'échelons supérieurs.

### III Description et justification du projet

## III.2 Présentation du projet

### III.2.1 Localisation

Le projet est implanté sur le territoire de la commune de Maripasoula (Guyane), sur la piste Sophie au Nord-est du bourg. **L'emprise foncière de 33 ha cédée** à la mairie de Maripasoula pour le Pôle Agricole est située à 2km du bourg de la commune de Maripasoula(cf. carte ci-dessous). L'accès se fait par la Piste Sophie, propriété de la Commune. La piste est en bon état, car elle est régulièrement réhabilitée par les services municipaux. Le Pôle Agricole est donc accessible en tout temps, pour tout type de véhicule.

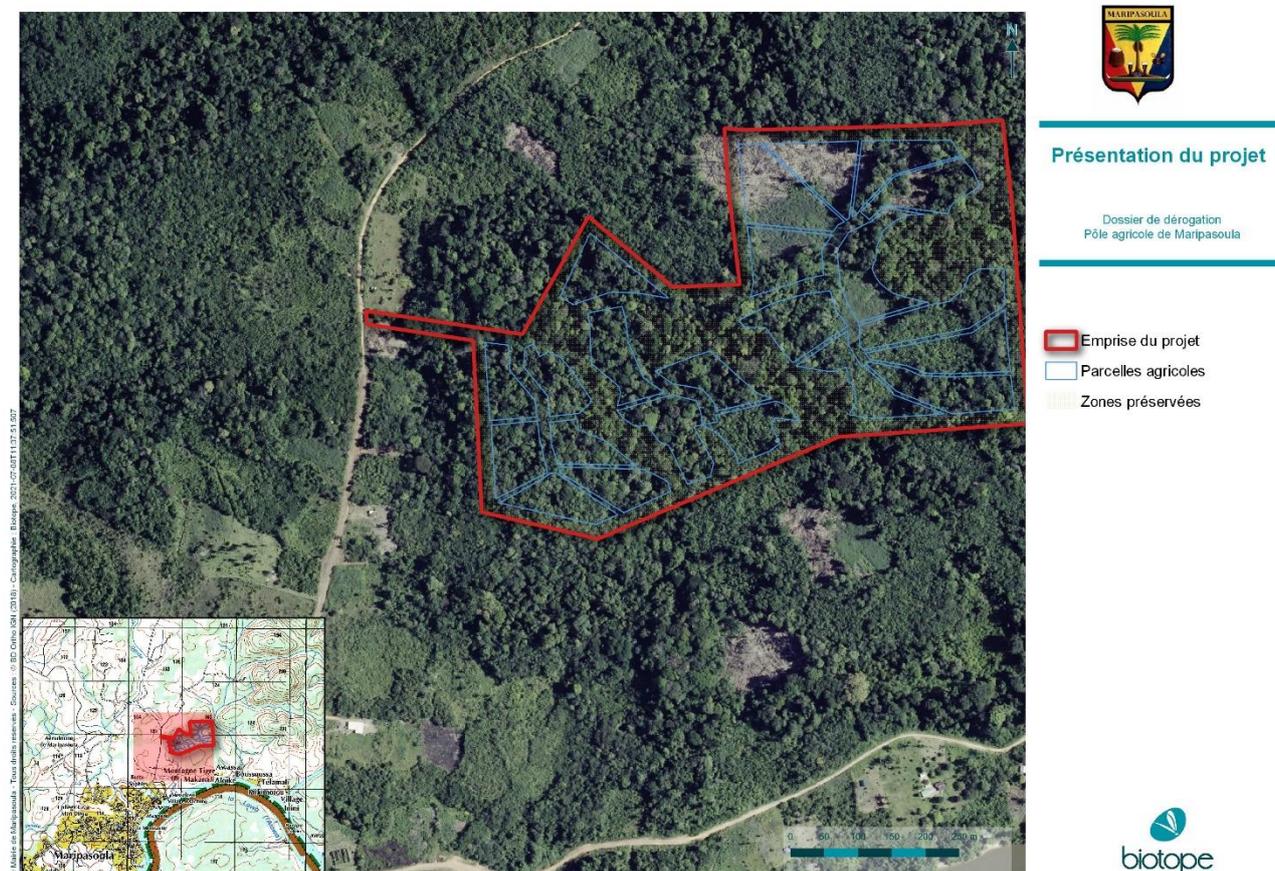


Figure 1 : Localisation du projet

L'emprise, qui fera l'objet du parcellaire agricole est située sur deux collines séparées par un talweg, au centre du périmètre, probablement en eau en saison des pluies. L'emprise est relativement escarpée, avec des pentes à un maximum de 20%.

### III Description et justification du projet

#### III.2.2 Etat d'avancée du projet d'aménagement actuel

Sur ce projet d'aménagement, la mairie de Maripasoula est maître d'ouvrage aux côtés de l'Etablissement Public Foncier de Guyane (EPFAG) sous le couvert d'une convention de partenariat public-public. Le projet de Pôle Agricole bénéficie d'un appui politique fort à l'échelle de la Guyane, puisque plusieurs partenaires institutionnels font partie du comité de pilotage du projet et suivent de près son avancée:

- la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et la Forêt(DAAF),
- la Préfecture et ses services déconcentrés,
- le Parc amazonien,
- la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement(DEAL),
- l'Etablissement Public Foncier d'Aménagement de Guyane(EPFAG),
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie(ADEME),
- l'Agence Française pour la Biodiversité(AFB),
- l'Agence Française de Développement(AFD),
- la Chambre d'Agriculture de Guyane(CAG),
- le Centre de Formation et de Promotion Professionnelle Agricole de Matiti(CFPPA),
- la Communauté de Commune de l'Ouest Guyanais(CCOG),
- la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG),
- l'Institut National de Recherches Agronomiques Antilles-Guyane(INRA AG).

#### III.2.3 Avancées du projet d'aménagement

La parcelle est encore boisée, mis à part 11ha, occupés actuellement par deux occupants sans titres. La Mairie se chargera de faire l'intermédiaire entre les prestataires des différentes études d'aménagement et les occupants sans titre du Pôle Agricole.

Les négociations sont en passe d'être entamée avec ces deux personnes, afin d'arriver à un accord sur leur intégration au projet de Pôle Agricole et la délimitation de leur occupation des terres dans le cadre du projet.

### III Description et justification du projet

Sur site, les données AgriPAG indiquent la recree forestière depuis 2008, ainsi que de la forêt sub-primaire. Trois criques traversent la zone réservée au Pôle Agricole (cf. cartes ci-dessous).

Sur ces 33ha, 12ha sont des zones à préserver et 21ha seront destinés à la plantation.

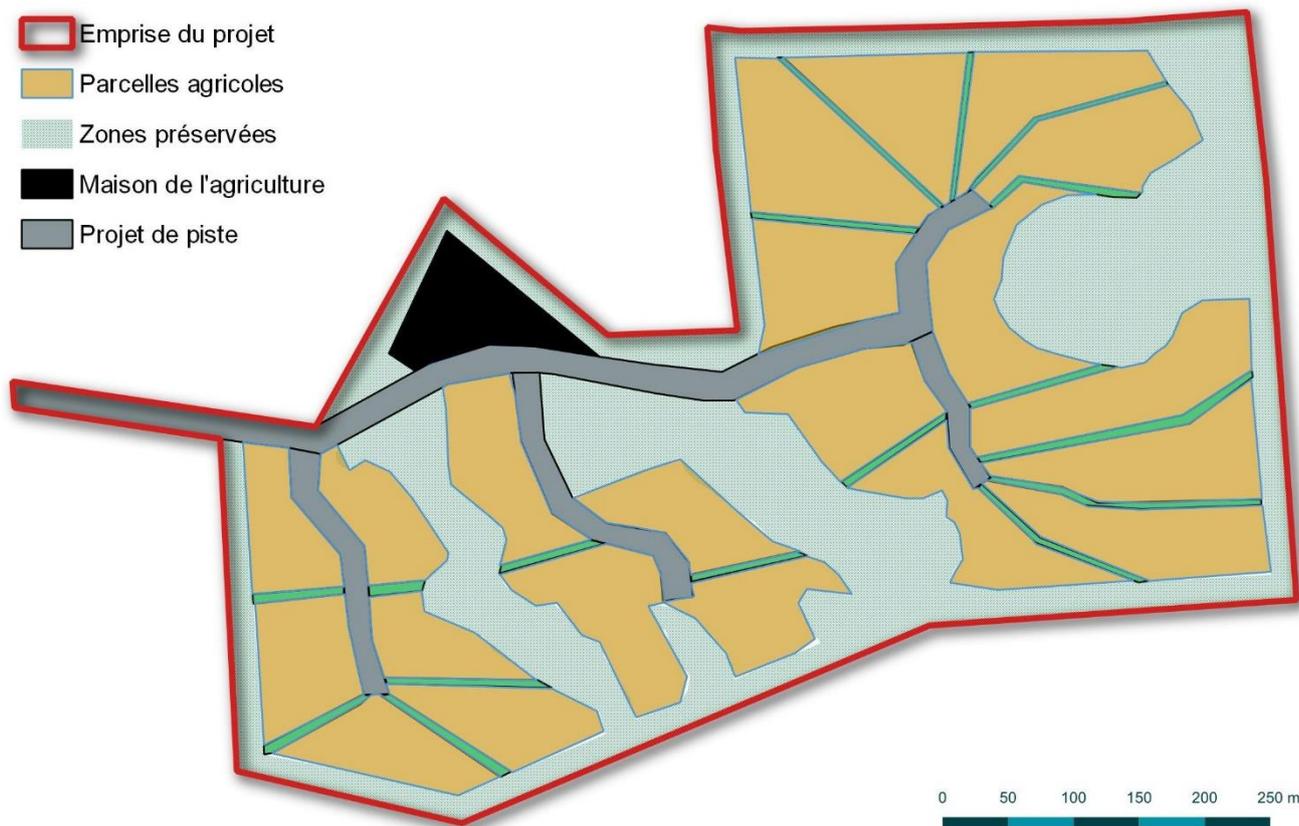
Figure 2 : Pôle agricole, zones à préserver



### III Description et justification du projet

#### III.2.4 Propositions d'aménagement

Figure 3 : Scenario d'aménagement



Le potentiel de Surfaces Agricoles Utilisées produites grâce à cette opération est estimé à environ 20ha car il faut soustraire aux 33ha :

- L'emprise de la voirie, soit 1ha environ;
- L'emprise des Trames Bleues et Vertes estimée à 12ha environ, ce qui représente 40% de foncier non exploité par les agriculteurs, pour cause de contraintes topographiques, hydrologiques (bandes tampons autour des cours d'eau ou ripisylves).

Les hypothèses de travail sont donc les suivantes :

- Un maximum de 1500 mètres linéaires de voirie
- Un maximum de 20 parcelles
- Une dizaine d'hectares de forêt conservée non déboisée

### III Description et justification du projet

- Nature des travaux: terrassement, assainissement pluvial, travaux fonciers, travaux hydrauliques
- Construction d'un bâtiment de 150 m<sup>2</sup> environ accueillant des bureaux (Maison de l'Agriculture et de la Biodiversité) et d'un hangar de stockage de matériel agricole de 220 m<sup>2</sup> environ

#### III.2.5 Futur système d'irrigation

Il est prévu que le Pôle Agricole puisse accueillir un maximum de 20 porteurs de projet, sur une surface de plus ou moins 1 ha chacun, en fonction de leur projet agricole. Cette petite surface permet de produire en maraîchage, sous serre et plein champ, d'y allier un peu d'arboriculture en agroforesterie et, éventuellement, un petit élevage avicole ou quelques chèvres. Les techniques de production utilisées seront uniquement agroécologiques, avec des pratiques permettant de réduire au maximum les besoins en eau.

Sur le dossier de financement FEADER 16.2.1 (Rita), une serre a été prévue par parcelle. Les parcelles des porteurs de projet pourront donc, s'ils le souhaitent, être organisées comme tel:

- 2000 à 4000 m<sup>2</sup> de maraîchage plein champ
- 250 à 500 m<sup>2</sup> de maraîchage sous serre
- 200 m<sup>2</sup> réservés à un petit élevage avicole
- 5000 m<sup>2</sup> d'arboriculture, en agroforesterie

La méthode d'irrigation préférée sera le goutte à goutte, dans la mesure du possible. Ces données sont fournies à titre indicatif, afin de pouvoir évaluer les besoins en eau, par parcelle, et sur l'ensemble de Pôle Agricole. Il se peut, toutefois, que les parcelles accueillent des projets sensiblement différents à celui détaillé ci-dessus.

### III Description et justification du projet

#### III.2.6 Calendrier prévisionnel des travaux

Figure 4 : Calendrier prévisionnel des travaux intégrant les enjeux agricoles

Activités - Etudes	Maitres Œuvres / Prestataires	Date de réalisation / Prévisionnelle	Etat de réalisation
Bornage de la parcelle - Mission Géomètre	A2GR + Géomètre Expert	2019	Réalisée
Etude Géotechnique - Bâtiment-Voirie	GEOTEC + EPFAG	2019	Réalisée
Etude Faisabilité Hydraulique	B.E. CANOPE	2019	Réalisée
Etude AMO - Voirie - Aménagement	ARTELIA	2020-2021	En cours
Etude Architecte - Maison de l'agriculture	CABINET GLA	2020-2022	En cours
Etude Environnementale (Tranche 1)	SIMA-PECAP + BIOTOPE	2020-2021	Réalisée
Etude Environnementale (Tranche 2)	SIMA-PECAP + BIOTOPE	2021-2022	A réaliser
Etude Recherche potentiel hydraulique	BRGM	2020-2021	Réalisée
Chantier Défriche (Tranche 1)	ATPA	août-21	A réaliser
Chantier Défriche (Tranche 2)	En cours de recrutement	oct-21	A réaliser
Etude Archéologique	INRAP	Novembre - décembre 2021	A réaliser
Chantier Voirie - Aménagement	STRG - SOGEA - GETELEC	Juillet - décembre 2021	A réaliser
Chantier Sondage et Forage	A recruter	2022	A réaliser
Construction de la maison de l'agriculture	A recruter	2022	A réaliser

## III Description et justification du projet

### III.3 Eligibilité du projet à la dérogation

#### III.3.1 L'existence de raisons impératives d'intérêt public majeur

Actuellement il n'existe quasiment aucune production agricole à destination de vente sur Maripasoula, la plupart des produits proposés au marché venant du Suriname.

La mise en place d'un projet agroécologique vise donc à répondre à ce besoin fort de proposer aux populations qui ne disposent pas d'abattis une offre de produits locaux de qualité. De plus le pôle agricole est pensé comme un lieu d'expérimentation, avec le soutien de l'ensemble des institutions liées à l'agriculture, pour une évolution des techniques traditionnelles de l'abattis vers un système agroécologique plus productif et respectueux de l'environnement et permettant aux producteurs de dégager des bénéfices financiers outre la production vivrière.

#### III.3.2 L'absence d'autres solutions satisfaisantes

Le site a été sélectionné pour sa proximité du bourg, sa desserte par une piste existante, et son utilisation existante par plusieurs producteurs (près de 8 ha ont déjà été mis en culture tournante type abattis). Ainsi sur les 20 ha de parcelles agricoles qui seront créés, seuls 8 ha vont impacter de la forêt mûre, qui a déjà été exploitée pour le prélèvement de bois nobles.

Cette logique de moindre impact environnemental dans un secteur qui a déjà démontré sa qualité agronomique, a présidé au choix de cette parcelle.

#### III.3.3 Le maintien des populations des espèces concernées dans un état de conservation favorable dans leur aire de répartition naturelle

Le site se situe au sud-ouest d'une zone naturelle collinaire en bon état de conservation et représente pour les espèces des cortèges forestiers une limite d'aire de répartition. Le maintien des espèces patrimoniales localement n'apparaît pas remis en cause par le projet.

En outre, dans le contexte d'un projet agroécologique abouti, l'on peut espérer la mise en place d'habitats de substitution de qualité pour un ensemble d'espèces anthropophiles, voire même pour des espèces forestières qui pourraient utiliser les potentialités du site pour accomplir une partie de leur cycle vital.



## Synthèse de l'expertise écologique

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.1 Effort d'inventaire

#### IV.1.1 Bilan des données consultées

Le présent paragraphe est une synthèse des données bibliographiques consultées.

Tableau 3 : Données bibliographiques et cartographiques utilisées pour le milieu naturel

Bibliographie relative au site d'étude*				
Aucune bibliographie sur le secteur				
Données publiques disponibles relatives au site d'étude*				
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
Faune Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane www.faune-guyane.fr	GEPOG (Groupe d'études et de protection des Oiseaux en Guyane)	Oiseaux, Mammifères, Reptiles, Amphibiens, Odonates et Phasmes	07/2018	Aucune donnée n'existait sur l'emprise du projet. Les données existantes concernent le centre bourg ou la piste vers Papaïchton.
Herbier de Cayenne.	IRD	Flore	07/2018	Aucune plante protégée n'est mentionnée sur la zone d'étude élargie.
Plate internationale Global Biodiversity Information Facilities	GBIF	Flore	07/2018	Aucune plante protégée n'est mentionnée sur la zone d'étude élargie.
* Données de moins de dix ans				
État des connaissances avant investigations de terrain				
FAIBLE et ANCIEN		MOYEN ou VARIABLE et RECENT		BON et RECENT

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.1.2 Méthodes et effort d'inventaire

#### IV.1.2.1 Les habitats et la flore

Les prospections sur la zone d'étude en saison des pluies se sont déroulées les **24 et 26 juin 2020**.

Les prospections de saison sèche ont été menées les **10 et 11 septembre 2020**.

Une **pression de 4 jours d'inventaire botanique** a permis de visiter l'ensemble de la zone sur deux saisons différentes, afin d'optimiser les observations de floraison ou de fructification, souvent essentielles pour les identifications.

L'ensemble de la prospection s'est organisée sur la base de la lecture des habitats. Une première étape consista à interpréter les sources cartographiques disponibles (IGN, photographies aériennes) afin de visualiser les grands ensembles naturels : formations forestières, formations rudérales, zones humides éventuelles.

Une visite générale de l'ensemble de la zone a permis de vérifier l'état de conservation de ces différents milieux naturels et de repérer les accès. Enfin, chacun de ces types d'habitat a été expertisé, spécifiquement inventorié, en favorisant la recherche sur les zones potentiellement riches ou originales.

Les prospections botaniques sont menées en lien avec l'expertise des habitats. Chaque donnée botanique est ainsi systématiquement associée au milieu naturel qu'elle occupe. Le repérage et la prospection méticuleuse des micro-habitats et des faciès originaux (chablis, lisières, zones humides, etc.) offrent une bonne représentativité des espèces végétales se développant sur ce territoire.

Dans la mesure du possible, chaque espèce végétale a été identifiée, qu'elle soit forestière ou rudérale. Quelques taxons particulièrement délicats n'ont pas permis d'arriver à des identifications jusqu'au rang de l'espèce. Ces taxons sont tout de même cités avec identification au niveau du genre (exemple *Eugenia sp.*, *Gongora sp.*)

La cartographie des prospections fait apparaître les itinéraires réalisés lors de cette étude.

Une contrainte forte a empêché de visiter l'intégralité du site. En effet, les recrus sur anciens abattis sont des milieux particulièrement denses qu'il est impossible de pénétrer sans l'ouverture préalable de layons. Notamment, les secteurs envahis par les végétations de cambrouses (« calumets ») sont impénétrables. Toutefois, ces secteurs récemment défrichés ne présentent pas d'originalité floristique. Ces secteurs ont donc été peu prospectés et les travaux se sont concentrés sur les zones forestières peu ou pas dégradées.

#### IV.1.2.2 L'avifaune

Les prospections ont eu lieu durant les mois de Juillet et Septembre. Les investigations de terrain ont été effectuées par un expert ornithologue. Les prospections ont été menées à pied à travers le sous-bois, et sur les layons déjà existants. Les conditions météorologiques ont globalement été favorables aux prospections de l'avifaune.

##### Protocole :

Les oiseaux ont fait l'objet de relevés classiques par milieu. Des transects et des points d'écoute / observation ont été réalisés dans les différents secteurs représentatifs des habitats présents au sein de l'aire d'étude. Les espèces sont identifiées à vue, au chant et par photographie si cela est nécessaire. La combinaison de transects et points d'écoute est idéale pour maximiser les chances de détecter des rondes d'oiseaux de canopées, de sous-bois ou celles des espèces suivant les nappes de fourmis légionnaires. Il est important de préciser que la détection de ces rondes comporte un caractère aléatoire. On ne peut pas

## Synthèse de l'expertise écologique

prévoir la localisation de celles-ci, mis-à-part sur des arbres fruitiers très attractifs. L'observation des rondes permet d'identifier parfois un cortège important d'espèces.

Les relevés ont été réalisés tôt le matin, dès l'aube (5H) jusque vers 11 heures du matin et en fin d'après-midi jusqu'à la tombée de la nuit (17H-19H) ; ces heures d'observation étant les plus propices pour inventorier l'avifaune. En complément, des écoutes crépusculaires et nocturnes ont été entreprises afin de contacter notamment des strigidés (Chouettes et Hiboux), des caprimulgidés (Engoulevents), des nyctibidés (Ibijaux) et des rallidés (Râles et Marouettes). Dans le cadre des inventaires, la technique de la « repasse » est utilisée avec modération en cas de besoin. L'identification de l'avifaune a été réalisée à partir de comparaison avec les planches d'ouvrages spécialisés (del Hoyo et al., 1992-2013 ; Tostain et al., 1992 ; Hilty, 2003...).

### Matériel de prospection :

Les observations ont été effectuées à l'aide de jumelles Kite Lynx HD+ 10x30. Les prises de vue photographiques ont été réalisées avec un réflex Canon Powershot sx60. Ce matériel est nécessaire, notamment pour l'identification d'espèces aux plumages très proches. Un téléphone portable est utilisé pour enregistrer les cris ou chants indéterminés sur le terrain, qui sont ensuite comparés aux enregistrements de la base de données de sons d'oiseaux Xeno-Canto (référence mondiale). En effet, l'aspect vocal en ornithologie est crucial puisque les cris et chants sont des caractères diagnostics pour déterminer une espèce (d'autant plus pour des espèces difficiles d'observation, comme cela est souvent le cas en canopée). Enfin, un GPS Garmin 64S permet d'enregistrer les tracés effectués et de marquer les points d'observation d'espèces remarquables.

### Limites :

Ces inventaires se veulent les plus complets possibles, mais face à la richesse de ces milieux, ils ne peuvent être exhaustifs étant donné la mobilité de l'avifaune au sein de ces vastes milieux forestiers. La liste d'espèces ne tend donc pas vers l'exhaustivité.

### IV.1.2.3 La batrachofaune et l'herpétofaune

Les amphibiens ont fait l'objet d'une recherche spécifique qui s'est déclinée en deux phases :

- la recherche diurne des lieux de reproduction potentiels : mares, retenues d'eau, flaques, criques, bas-fonds.
- la visite des points d'eau identifiés de nuit, écoute des chants, détermination des adultes.

Tous les amphibiens diurnes observés fortuitement au cours des déplacements ont été notés. Les chants entendus sont identifiés en comparaison directe avec des enregistrements de référence téléchargés au préalable sur un smartphone. Leur identification a été réalisée par comparaison avec des ouvrages de référence (Lescure et Marty, 2000).

La météo n'a pas toujours été favorable à l'inventaire des amphibiens. En effet, la période en fin de saison des pluies et début de saison sèche n'a pas permis de contacter beaucoup d'espèces chanteuses ou en reproduction, ce qui s'est révélé être un frein majeur pour les inventaires.

L'inventaire des reptiles est souvent rendu compliqué par le caractère aléatoire des observations. Des prospections ont été réalisées de jour comme de nuit, dans les différents milieux afin de maximiser les chances de détecter la présence du plus grand nombre d'espèces possible. Leur identification a été réalisée par comparaison avec des ouvrages de référence (Starace, 1998).

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.1.2.4 La mammalofaune

L'inventaire des mammifères a été réalisé lors de diverses prospections au sein des différents milieux de la zone d'étude, de jour comme de nuit. La plupart des données obtenues ainsi se sont révélées être des observations réalisées fortuitement lors des inventaires d'oiseaux/reptiles/amphibiens, ou bien des indices de présence indirects (fecès, empreintes, terriers).

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.2 Etat initial

#### IV.2.1 Situation environnementale

##### IV.2.1.1 Zonages du patrimoine naturel

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

Aucun zonage réglementaire du patrimoine naturel (de type Réserve Naturelle Nationale ou Régionale, Espace Naturel Remarquable du littoral (ENRL du SAR), Site inscrit ou Classé, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) n'est compris dans le périmètre de la zone d'étude.

La ZNIEFF des Monts Atachi-Bakka est présente à 2 km du projet, mais avec une faible connexion écologique avec le projet puisque le grand Inini marque la limite de la ZNIEFF.

Tableau 4 : Diagnostic des zonages du patrimoine naturel

Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
Dénomination	Localisation et caractéristique
ZNIEFF terrestre n° 030120049 de type 2 – Monts Atachi-Bakka	La ZNIEFF des Monts Atachi-Bakka (type II) se situe à 3,5 kilomètres au sud-est du début de la piste à Maripasoula. Elle s'étend sur les bassins du fleuve Litani à l'ouest, de la rivière Tampok au sud et de la rivière Grand Inini au nord et à l'est. Elle inclut la ZNIEFF de type I « montagne Machoulou ». Les monts Atachi-Bakka forment un large plateau (jusqu'à 2 kilomètres) orienté approximativement nord-ouest / sud-est sur près de 6 kilomètres de long. Ces reliefs tabulaires culminent avec la montagne Machoulou à plus de 780 mètres, représentant ainsi un des plus hauts sommets de Guyane. Cet ensemble de montagnes domine de manière spectaculaire les vallées alluvionnaires environnantes qui s'étendent en contre-bas (altitude 100 mètres).

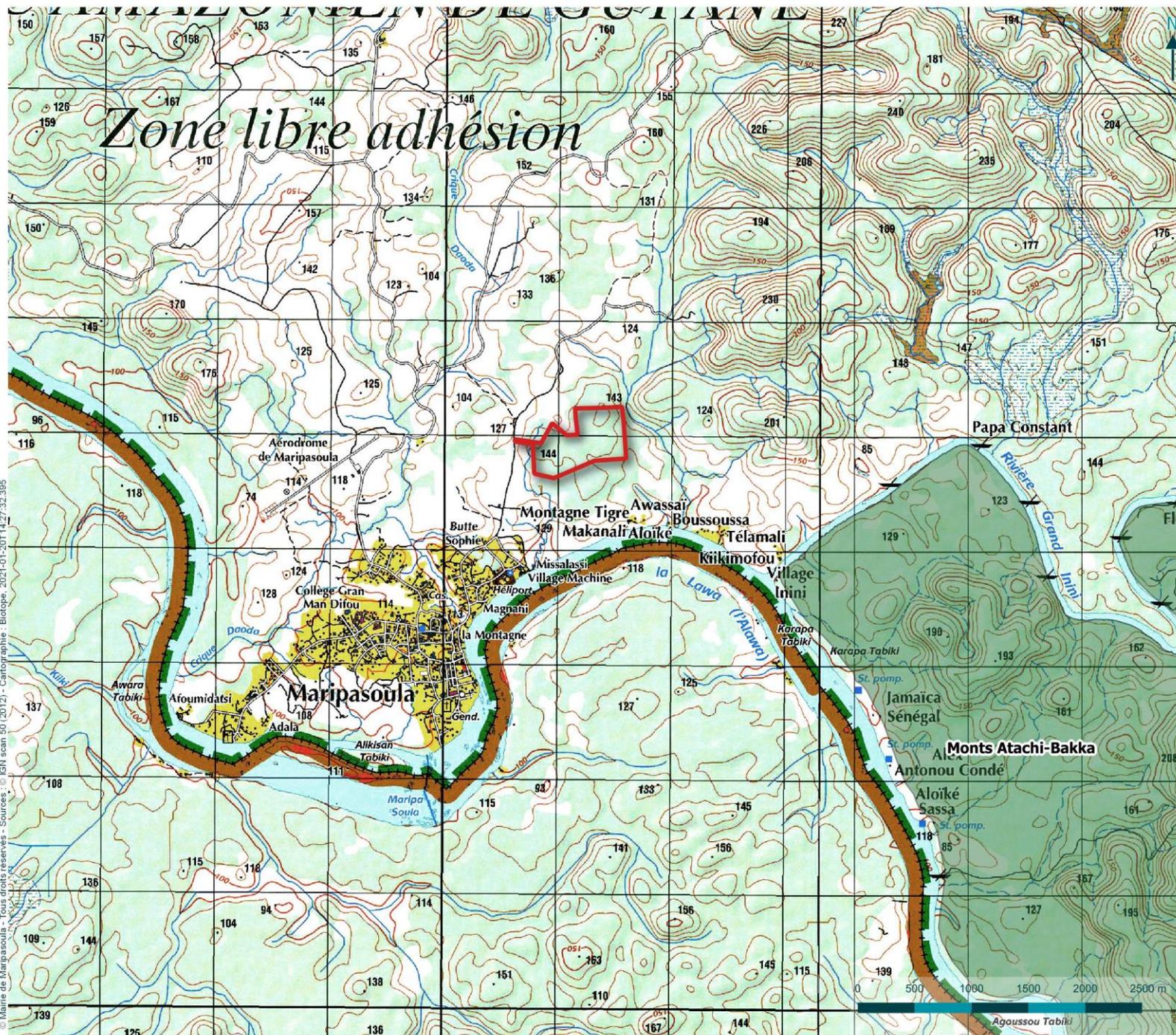
##### IV.2.1.2 Continuités écologiques

Un corridor de l'intérieur est présent au schéma d'aménagement régional, mais concerne la ZNIEFF des monts Atachi-Bakka. Cependant le corridor traverse la zone d'étude qui est elle classée en zone agricole.

**Justification du Grand Corridor n°3 :** liaison entre des éléments majeurs de la trame verte (cœur du Parc National) et de la trame bleue (fleuve Maroni).



Carte 1 : Localisation du grand corridor de l'intérieur n°3 du SAR



## Situation environnementale

Etat initial de l'environnement  
Pôle agricole de Maripasoula

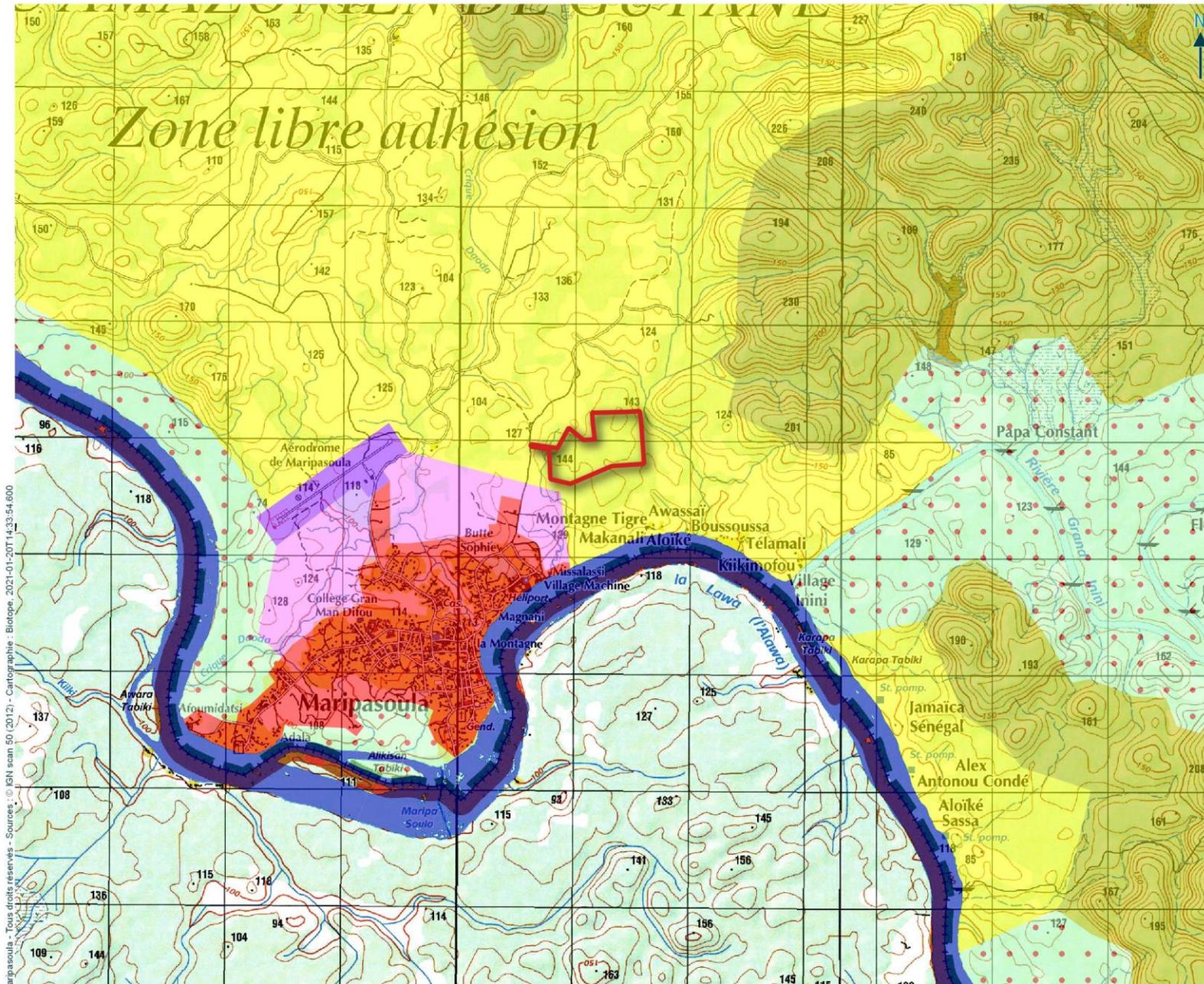
 Emprise du projet

ZNIEFF

 Terrestre de type 1

 Terrestre de type 2

## Synthèse de l'expertise écologique



### Situation vis à vis du SAR

Etat initial de l'environnement  
Pôle agricole de Maripasoula

Emprise du projet

#### SAR

- Espaces agricoles
- Espaces d'activités économiques existants
- Espaces d'activités économiques futurs
- Espaces forestiers de développement
- Espaces naturels à haute valeur patrimoniale
- Espaces naturels de conservation durable
- Espaces naturels remarquables du littoral
- Espaces ruraux habités
- Espaces urbanisables
- Espaces urbanisés
- Réseau hydrographiques principal\_surface

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.2.1.3 Habitats naturels

Le diagnostic est établi sur la zone d'étude

Tableau 5 : Diagnostic sur les habitats naturels

Caractère naturel du site d'étude		
De manière globale, la zone d'étude présente un caractère :		
Artificiel Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Plutôt naturel Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Naturel Site dominé par des milieux naturels spontanés

### IV.2.2 Occupation des sols depuis les années 1950

De manière globale, quelle a été l'évolution environnementale du périmètre OIN ? , le périmètre OIN présentait en 1950 un caractère :		
Artificiel Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Plutôt naturel Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels (Présence d'abattis et d'une carrière)	Naturel Site dominé par des milieux naturels anciens
Le site n'a pas subi de transformation profonde des milieux naturels	Le site a subi une modification intermédiaire des habitats naturels	Le site a subi une transformation profonde des milieux naturels (Défrichements importants, modification du relief et artificialisation des sols)

Le secteur n'était pas touché par l'urbanisation de la commune de Maripasoula dans les années 50, puisque sa population était de moins de 600 habitants

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.2.1 Les habitats et la flore

Deux grands types de formations végétales sont dominants sur la zone d'étude.

D'une part sont dominantes les **formations forestières**, représentées dans le périmètre du projet à la fois par des forêts drainées ainsi que des forêts inondables dans les vallons des petites criques.

D'autre part les **formations rudérales**, secteurs défrichés de longue date ou récemment, partiellement entretenus : végétations pionnières des bords des routes, abattis et recrus.

Trois ruisseaux circulent dans le périmètre. Ces rivières temporaires sont de faible gabarit et ne permettent pas l'implantation de plantes aquatiques. Elles constituent toutefois de petites zones humides avec une importance écologique non négligeable.

Le relevé des habitats de la zone selon la nomenclature de Hoff (codes Corine Biotope) permet de distinguer six typologies de milieux naturels.

Code CORINE	Type d'habitat	Zone humide	TYPLOGIE HABITAT
G24.71	Aquatique	Oui	Criques en sous-bois de forêt dense de basse altitude
G4A.52	Forestier	Non	Forêts inondables de bas-fonds de basse altitude
G46.231	Forestier	Non	Forêts dégradées et Forêts secondaires
G46.41	Forestier	Non	Forêts denses et hautes de terre ferme de basse altitude
G82.32	Rudéral	Non	Abattis de Guyane
G87.24	Rudéral	Non	Bords de routes et de pistes

Afin de faciliter l'analyse et la description des habitats, quatre classes de milieux naturels sont retenues : Végétations de bords de pistes, abattis et recrus, forêt mature drainée et forêt mature hydromorphe.

Tableau 6 : Surface de types d'habitats présents sur la zone d'étude

Habitat	Surface (ha)	% de la zone d'étude
Forêt mûre drainée sur pente	14,26	<b>42,7%</b>
<b>Forêt mûre hydromorphe</b>	2,87	8,6%
Forêt secondaire	6,43	19,3%
Abattis anciens ou récents	9,72	29,1%
Végétation des bords de piste	0,12	0,4%
<b>Total (ha)</b>	<b>33,40</b>	100,0%

Sur ce tableau de répartition des différents types de milieux observés au sein du périmètre, **les zones humides** sont mentionnées en gras.

Les jeunes forêts secondaires constituent un stade intermédiaire entre les recrus et les forêts dégradées. Elles ne font pas l'objet d'une description détaillée.

## Synthèse de l'expertise écologique

**180 espèces végétales** ont été repérées et identifiées lors de cette étude.

Le rattachement d'une espèce végétale à un seul type d'habitat ne rend pas compte de la réalité, puisque certaines plantes occupent souvent des habitats variés, notamment différents faciès forestiers. L'indication fournie en annexe signale donc l'habitat le plus fréquemment utilisé par l'espèce végétale.

### IV.2.1.1 Habitats non considérés comme des zones humides

#### **Végétations des bords de pistes**

Les bords de pistes sont des espaces régulièrement fauchés, sur lesquels s'implantent des espèces végétales pionnières et particulièrement résistantes. Ainsi, la piste d'accès au pôle agricole est colonisée par des plantes rudérales dans sa partie la plus ensoleillée.

Ponctuellement, certaines de ces espèces réapparaissent sur la grande ouverture qui marque le périmètre, principalement dans les secteurs bien exposés au soleil. L'ouverture d'une large bande pour la clôture du périmètre va favoriser l'implantation de ces espèces.

**58 espèces végétales sont rattachées à ces habitats rudéraux.** Ce sont toutes des plantes communes qui colonisent les espaces ouverts.

Les strates herbacées sont dominées par des Cypéracées et des graminées : *Cyperus laxus*, *Cyperus ligularis*, *Cyperus luzulae*, *Cyperus odoratus*, *Rhynchospora pubera*, *Scleria melaleuca*, *Scleria secans*, *Andropogon bicornis*, *Brachiaria umbellata*, *Hilodea breviscrops*, *Panicum rudgei*, *Rugoloa pilosa*.

Les petites plantes et les plantes annuelles sont peu nombreuses et peu variées : *Pityrogramma calomelanos*, *Murdannia nudiflora*, *Cyathula prostrata*, *Desmodium barbatum*, *Zornia latifolia*, *Hyptis atrorubens*, *Lindernia crustacea*, *Sauvagesia erecta*, *Stemodia pratensis*, *Oldenlandia lancifolia*, *Ertela trifolia*.

Les plantes pérennes et buissonnantes abondent : *Chromolaena odorata*, *Clibadium surinamense*, *Erigeron sumatrensis*, *Rolandra fruticosa*, *Croton macradenis*, *Maprounea guianensis*, *Mimosa pudica*, *Helia alata*, *Marsypianthes chamaedrys*, *Sida glomerata*, *Melochia melissifolia*, *Spermacoce latifolia*, *Spermacoce verticillata*, *Ludwigia erecta*, *Ludwigia octovalvis*, *Solanum asperum*, *Solanum crinitum*, *Solanum rugosum*, *Lantana strigocamara*.

Les lianes sont également bien diversifiées dans ces habitats très ensoleillés : *Distimake macrocalyx*, *Ipomoea setifera*, *Davilla nitida*, *Calopogonium mucunoides*, *Stigmaphyllon sinuatum*, *Sabicea aspera*, *Cissus erosa*.

Aucune espèce végétale ou remarquable n'a été découverte dans ces habitats régulièrement entretenus.



Figure 5 : Accès au pôle agricole, végétations de bords de pistes – © Pelletier Vincent

## Synthèse de l'expertise écologique

### **Abattis et recrûs**

Plusieurs secteurs de la parcelle ont été récemment déforestés. Ils font ou ont fait l'objet de culture de « manioc » (*Manihot sp.*) sur brûlis.

Dans les secteurs les plus récents, des repousses de végétation forestière de 2 à 4 mètres de hauteur prennent place spontanément au sein des plantations. Ces recrûs sont à la fois composés de plantes pionnières rudérales, mais également de jeunes plantes forestières.

Ces milieux mixtes et en pleine évolution ne présentent pas d'espèce végétale originale.

Dans d'autres secteurs, ces anciens abattis abandonnés ou en activité sont spontanément colonisés par des graminées bambusiformes (*Hilidae breviscrops*), qui parviennent à constituer rapidement des populations mono spécifiques et évincent les autres espèces.

Ces cambrouses à « calumets » sont peu nombreuses sur le périmètre étudié mais elles sont ponctuellement présentes un peu partout, principalement aux alentours ainsi que dans le grand abattis situé au Nord.

### **Forêt mature drainée**

Une superficie importante du périmètre est couverte de forêt drainée mature. Bien que ces boisements soient partiellement dégradés, avec ouverture de pistes et exploitation d'arbres, ils présentent les caractéristiques générales des forêts denses et hautes de terre ferme.

Le sous-bois est souvent dense et très varié en espèces végétales. Les arbres matures sont de grands diamètres (> 1 mètre) et avec une canopée élevée (30 à 35 mètres).

**59 espèces végétales** sont identifiées dans ce type d'habitat.

Les fougères terrestres affectionnent ces forêts sombres et bien drainées : *Cyathea cyatheoides*, *Trichomanes pinnatum*, *Lindsaea lancea*, *Metaxya scalaris*, *Adiantum cajennense*, *Adiantum latifolium*, *Adiantum leprieurii*, *Triplophyllum sp.*

Les autres plantes herbacées du sous-bois sont *Bromelia fosteriana*, *Palmorchis pabstii*, *Hilidae pallens*, *Hilidae tenuis*, *Phenakospermum guyannense*, *Renealmia monosperma*, *Ruellia rubra*, *Aciotis ornata*, *Phytolacca rivinoides*.

Quelques espèces de palmiers sont présentes dans les zones bien drainées : *Astrocaryum gynacanthum*, *Astrocaryum paramaca*, *Astrocaryum sciophilum*, *Attalea maripa*, *Bactris gastoniana*, *Bactris raphidacantha*, *Oenocarpus bacaba*, *Socratea exorrhiza*.



Figure 6 : Abattis colonisé par la cambrouse à « calumets » – © Pelletier Vincent



Figure 7 : Forêt mature drainée, avec lisière dégradée – © Pelletier Vincent



Figure 8 : Arbres imposants témoins de la maturité forestière © Pelletier Vincent

## Synthèse de l'expertise écologique

Les arbres et arbustes identifiés dans ces habitats sont peu nombreux : *Schefflera morototoni*, *Jacaranda copaia*, *Tapirira guianensis*, *Trema micrantha*, *Hirtella racemosa*, *Balizia pedicellaris*, *Dicorynia guianensis*, *Eugenia sp.*, *Piper augustum*, *Isertia coccinea*, *Cecropia obtusa*, *Cecropia sciadophylla*.

Les plantes épiphytes et les plantes grimpantes sont très variées et confirment le caractère mature de ces forêts : *Asplenium juglandifolium*, *Elaphoglossum flaccidum*, *Lomariopsis prieuriana*, *Microgramma percussa*, *Monstera spruceana*, *Philodendron bipennifolium*, *Dichaea cf. kegelii*, *Encyclia granitica*, *Epidendrum microphyllum*, *Gongora sp.*, *Scaphyglottis fusiformis*, *Stelis sp.*, *Vanilla sp.*, *Codonanthe crassifolia*.

Les lianes semblent peu nombreuses et peu diversifiées : *Gurania bignoniacea*, *Davilla rugosa*, *Disciphania lobata*, *Passiflora cirrhiflora*, *Passiflora vespertilio*.

Deux espèces remarquables sont présentes dans ce cortège : l'arbre endémique « Angélique » (*Dicorynia guianensis*) et la rare orchidée *Dichaea cf. kegelii*.



Figure 9 : Petite crique temporaire traversant la parcelle du Nord au Sud © Pelletier Vincent

### IV.2.1.2 Zones humides

#### Forêt mature hydromorphe

Trois vallons sont parcourus par de petites criques temporaires. Autour de ces rivières, dans les zones de dépression, sont installées des forêts dites hydromorphes, caractérisées par des inondations régulières.

Les plantes qui sont installées dans ces bas-fonds sont pour la plupart des espèces adaptées à ces conditions hyper humides et aux sols mal drainés.

Ces milieux sont perturbés avec de nombreux effets lisières liés aux ouvertures de pistes et aux extractions de bois.

De grands arbres sont encore en place et les sous-bois s'apparentent globalement aux cortèges classiques de plantes des bas-fonds forestiers hydromorphes.

Les plantes sont variées dans ces habitats forestiers. **63 espèces végétales** inventoriées sont principalement rattachées à cet habitat.

En sous-bois les plantes herbacées dominent le peuplement, de manière éparse ou par petites formations mono spécifiques : *Hymenocallis tubiflora*, *Homalomena picturata*, *Commelina rufipes*, *Costus spiralis*, *Asplundia brachyphylla*, *Cyclanthus bipartitus*, *Ludovia lancifolia*, *Calyptrocarya poeppigiana*, *Scleria latifolia*, *Xiphidium caeruleum*, *Heliconia acuminata*, *Heliconia bihai*, *Goepertia elliptica*, *Goepertia maasiorum*, *Ischnosiphon obliquus*, *Palmorchis prospectorum*, *Pariana campestris*, *Voyria clavata*, *Aciotis purpurascens*, *Nepsera aquatica*.



Figure 10 : Formation homogène de palmier « pinot » (*Euterpe oleracea*) © Pelletier Vincent

Les plantes grimpantes ou épiphytes sont nombreuses et variées dans ces milieux hyper humides : *Asplenium serratum*, *Nephrolepis sp.*, *Microgramma lycopodioides*, *Microgramma reptans*, *Pecluma pectinata*, *Ananthacorus angustifolius*, *Vittaria lineata*, *Anthurium gracile*,

## Synthèse de l'expertise écologique

*Anthurium pentaphyllum*, *Philodendron deflexum*, *Philodendron fragrantissimum*, *Philodendron insigne*, *Philodendron linnaei*, *Philodendron melinonii*, *Philodendron pedatum*, *Philodendron placidum*, *Philodendron rudgeanum*, *Aechmea mertensii*, *Araeococcus micranthus*, *Billbergia violacea*, *Guzmania lingulata*, *Epiphyllum phyllanthus*, *Peperomia quadrangularis*, *Peperomia rotundifolia*.

Plusieurs espèces de palmiers communs sont repérées : *Bactris maraja*, *Desmoncus polyacanthos*, *Euterpe oleracea*, *Geonoma baculifera*.

Les quelques arbres et arbustes spécifiquement repérés dans ces milieux sont *Ambelania acida*, *Inga sp.*, *Maieta guianensis*, *Faramea lourteigiana*, *Clusia grandiflora*, *Palicourea tomentosa*.

Une espèce végétale patrimoniale est repérée au sein de ce cortège, l'orchidée terrestre et endémique *Palmorchis prospectorum*.



## Habitats et flore remarquable

Suivi environnemental du projet de pôle agricole

-  Emprise du projet
-  Forêt mature drainée sur pente
-  Forêt mature hydromorphe
-  Forêt secondaire
-  Abattis anciens et récents
-  Végétation des bords de piste

### Flore remarquable

-  *Palmorchis prosectorum*
-  *Angelica dicornia guianensis*

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.2.2 L'avifaune

Les inventaires réalisés par Biotope en 2020, en saison des pluies puis en saison sèche, ont permis de mettre en évidence la présence de 129 espèces d'oiseaux sur la zone d'étude. Ce total n'est pas très élevé pour une zone forestière de l'intérieur. Cela est à mettre en relation avec le caractère particulièrement anthropisé du boisement : à proximité immédiate du bourg de Maripasoula, le site est cerné par de nombreux abattis et pistes, morcelant le boisement. La liaison avec le grand bloc forestier au nord-est permet toutefois à des espèces plus exigeantes de se maintenir. Plusieurs petites criques traversent la zone, formant des secteurs de bas-fond humides. Toute cette continuité forestière est fonctionnelle avec des interactions avifaunistiques d'un milieu à un autre. Ainsi les inventaires ont permis de mettre en évidence certaines espèces présentes à un instant précis, mais il est nécessaire de prendre en compte le fait que de très nombreuses espèces potentielles sont susceptibles de séjourner ou de transiter dans la zone d'étude.

Parmi toutes ces espèces, **28 présentent des enjeux de conservation** :

27 espèces sont protégées dont 2 sont également déterminante de ZNIEFF.

1 espèce est uniquement déterminante de ZNIEFF.

Ainsi, seulement 22% du total d'espèces présentent des enjeux de conservation, une proportion particulièrement faible. On constate également qu'aucune espèce n'est considérée comme menacée selon les critères UICN de la liste rouge des oiseaux de Guyane. Le cortège d'espèces répertorié sur la zone d'étude est donc essentiellement constitué d'oiseaux communs.

Cette étude a pour objectif d'inventorier un maximum d'espèces pour déterminer les enjeux de conservation de la zone, ainsi on ne peut pas répertorier tous les indices de nidification pour toutes les espèces. D'une part, la phénologie reproductive diffère en fonction des espèces et des années rendant la recherche des indices de nidification complexe et chronophage. D'autre part, le couvert forestier pluristratifié des forêts tropicales rend cette recherche très mal aisée. En plus, la majorité des nids en Guyane sont peu élaborés et peu visibles pour se fondre dans la végétation et ainsi se prémunir des nombreux dangers de prédation. Il faudrait des études ciblées sur chaque espèce pour espérer apporter des preuves de nidification. Mais il est important de mentionner que la majorité des espèces est probablement nicheuse sur la zone d'étude et/ou en périphérie directe.

Les espèces recensées se répartissent dans l'espace de manière hétérogène en fonction de leurs exigences écologiques. Dans le cas présent, deux principaux cortèges ont été identifiés, celui des espèces forestières et celui des espèces liées aux ouvertures et abattis. Les enjeux de conservations seront présentés dans le développement suivant. La liste complète des espèces contactées lors des prospections est présentée en annexe.



Figure 11: Moucherolle à longs brins (*Colonia colonus*) (hors site) H. Foxonet



Figure 12: Tyran grisâtre (*Rhytipterna simplex*) (hors site) H. Foxonet



Figure 13: Grimpar barré (*Dendrocolaptes certhia*) (hors site) H. Foxonet



Figure 14: Harpage bidenté (*Harpagus bidentatus*) (hors site) H. Foxonet

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.2.2.1 Cortège du milieu forestier

Le Grand Urubu (*Cathartes melambrotus*) est une espèce commune dans les forêts de l'intérieur, qui couvre de grandes distances à la recherche de nourriture. Il est probable que l'espèce utilise le site d'étude pour se nourrir au moins ponctuellement. Bien qu'il s'agisse d'un nicheur potentiel dans ce type de boisement, aucun indice n'a permis de soupçonner de reproduction sur place, les oiseaux observés étant tous en vol de transit.

Le Harpage bidenté (*Harpagus bidentatus*) est un petit rapace forestier. Principalement insectivore, il a pour habitude de suivre les groupes de singes afin de consommer les insectes qu'ils délogent. Commun dans l'ensemble du bloc forestier guyanais, il a été observé à deux endroits distincts sur la zone d'étude. Il s'y nourrit, et y niche possiblement.

La Chevêchette d'Amazonie (*Glaucidium hardyi*) est un rapace nocturne commun dans l'ensemble du bloc forestier guyanais, qui se nourrit d'oiseaux, d'insectes et de petits mammifères. Très discrète, sa présence est trahie par son chant qui a été entendu en plein milieu de la zone d'étude. Elle s'y reproduit possiblement.

L'Ibijou gris (*Nyctibius griseus*) est une espèce nocturne protégée assez commune qui fréquente les boisements et lisières, et chasse souvent dans les zones ouvertes comme les abattis. Un chanteur a été entendu sur la zone, il est probable que l'espèce s'y reproduise.

Le Tamatia à gros bec (*Notharchus macrorhynchos*) est une espèce protégée et déterminante de ZNIEFF, qui fréquente l'ensemble du bloc forestier de l'intérieur guyanais. Le Tamatia pie (*Notharchus tectus*), plus commun et moins exigeant, fréquente une grande variété de faciès forestiers avec une préférence pour la forêt primaire. Il est fort possible que les deux espèces se reproduisent sur la zone.

Les Carnifex barré (*Micrastur ruficollis*) et ardoisé (*Micrastur mirandollei*) sont des falconidés forestiers discrets, souvent trahis par leur chant à l'aube. Deux individus d'ardoisé ont été entendus se répondre avec insistance en pleine journée, plusieurs jours de suite, ce qui paraissait étonnant. Ces oiseaux ont donc été recherchés, et observés en présence d'un immature de l'année, attestant de la reproduction certaine de l'espèce sur la zone d'étude. Ils fréquentent un boisement au nord-est de la zone, et la lisière d'un abattis dans lequel ils chassent probablement. Au même endroit exactement, un couple de Carnifex barrés a été entendu et observé, témoignant de l'attractivité de la zone pour ces espèces peu communes.

Le Ara rouge (*Ara macao*) est un psittacidé peu commun fréquentant les grandes forêts matures de l'intérieur. Un couple d'oiseaux a été observé posé dans la partie ouest du site, à plusieurs jours d'intervalle. Disparu de la majorité des boisements soumis à une pression anthropique, cette espèce en déclin semble être en sursis sur la zone d'étude. En effet, elle ne tolère pas le morcèlement du bloc forestier, et le projet semble trop impactant pour lui permettre de s'y maintenir.

Le Batará de Cayenne (*Thamnophilus melanothorax*) est une espèce assez rare endémique du plateau des Guyanes. Il est protégé et déterminant de ZNIEFF. Outre les forêts lianescentes et cambrouzes, cette espèce apprécie particulièrement les bas-fonds humides en forêt, milieu sensible dans lequel elle a été observée sur la zone d'étude. Elle s'y reproduit probablement.



Figure 15: Ibijou gris (*Nyctibius griseus*) (hors site) H. Foxonet



Figure 16: Tamatia à gros bec (*Notharchus macrorhynchos*) (hors site) H. Foxonet



Figure 17: Ara rouge (*Ara macao*) (sur la zone) H. Foxonet

## Synthèse de l'expertise écologique

Les Grimpars barré (*Dendrocolaptes certhia*) et lancéolé (*Lepidocolaptes albolineatus*) sont des oiseaux insectivores protégés fréquentant le sous-bois et la canopée de la forêt mature. Il est possible qu'il se reproduise sur la zone, dans les secteurs de forêt les mieux préservés.

Le Tyranneau minute (*Ornithion inerme*), le Microtyran bifascié (*Lophotriccus vitiosus*), le Tyranneau à miroir (*Tolmomyias assimilis*) et le Tyran grisâtre (*Rhytipterna simplex*) sont trois petits tyrannidés communs dans l'ensemble du bloc forestier guyanais. Ils semblent fréquents dans la zone d'étude avec plusieurs contacts pour chacun d'eux.

La Moucherolle rougequeue (*Terenotriccus erythrurus*) est un petit passereau peu commun fréquentant le sous-bois de la forêt mature. Sa présence sur le site est notable et témoigne d'un sous-bois encore de bonne qualité. Il est peu probable que l'espèce tolère le morcèlement du bloc forestier engendré par le projet.

La Moucherolle à longs brins (*Colonia colonus*) est une espèce protégée peu commune qui fréquente la canopée des grands arbres morts émergents en forêt mature, ainsi que les arbres chandelles dans des abattis ou lisières cernés par la forêt. Au nord-est de la zone, un couple fréquente un tel arbre chandelle en lisière d'abatti, et y niche de manière très probable dans une ancienne loge de Pic.

Le Manakin minuscule (*Tyrannetes virescens*) est une petite espèce de passereau qui affectionne les secteurs de bas-fonds au sein de la forêt mature. Il est déterminant de ZNIEFF.

L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est une espèce protégée très commune en migration sur tout le territoire. Sur le site, les individus observés concernaient uniquement des oiseaux en migration active.

Le Microbate à long bec (*Ramphocaenus melanurus*) est un passereau insectivore de canopée, plutôt commun dans l'ensemble du bloc forestier guyanais. Il s'agit d'une espèce souvent associée aux « rondes », c'est-à-dire des regroupements d'oiseaux pouvant compter jusqu'à plusieurs dizaines d'espèces, et évoluant dans le boisement en suivant un trajet régulier en quête de nourriture. La détection de ces rondes permet à l'observateur de se faire une idée plus précise de la qualité ornithologique du boisement. Quelques rondes ont été détectées sur la zone d'étude, mais elles étaient peu fournies. Le Microbate à long bec y était tout de même bien représenté.

Le Tohi silencieux (*Arremon taciturnus*) est un passereau plutôt commun mais très discret. Il fréquente les sous-bois sombres et apprécie particulièrement les bas-fonds humides, comme sur le site d'étude où il a été contacté à plusieurs reprises.

La Paruline des rives (*Myiothlypis rivularis*), encore plus que l'espèce précédente, est liée aux criques forestières, chablis et zones de bas-fonds en forêt mature. Particulièrement bien représentée sur la zone d'étude, elle y a été observée et entendue dans l'intégralité des criquots, et s'y reproduit probablement.

### IV.2.2.2 Cortège des milieux ouverts et abattis

Le Râle kiolo (*Anurolimnas viridis*) est une espèce anthropophile liée aux terrains broussailleux, herbeux, friches, bords de pistes et cultures à l'abandon. Initialement commun sur la région littorale, il a colonisé l'intérieur des terres à la faveur des



Figure 18: Tyranneau minute (*Ornithion inerme*) (hors site) H. Foxonet



Figure 19: Microbate à long bec (*Ramphocaenus melanurus*) (hors site) H. Foxonet



Figure 20: Tohi silencieux (*Arremon taciturnus*) (hors site) H. Foxonet



Figure 21: Râle kiolo (*Anurolimnas viridis*) (hors site) H. Foxonet

## Synthèse de l'expertise écologique

défrichements. Présent dans les zones dégradées à l'extrémité ouest de la zone d'étude, il est probable qu'il colonise petit-à-petit les abattis. Le projet sera donc favorable à l'implantation du Rôle kiolo au détriment d'autres espèces forestières.

Le Martinet de Cayenne (*Panyptila cayennensis*) est une espèce commune mais évoluant généralement par couple ou à l'unité. Elle est présente dans une grande variété de paysages, de la forêt primaire de l'intérieur aux secteurs dégradés de la bande côtière. Il est courant qu'elle construise son nid dans un bâtiment, aussi elle ne semble pas menacée par le projet.

Le Grand Batara (*Taraba major*) est un passereau peu commun fréquentant les grands rideaux de lianes et buissons touffus bordant les rivières et marais, les grandes cambrouzes, ainsi que les abattis dans l'intérieur du bloc forestier. Il reste rare et très localisé sur le littoral. Un couple est présent à l'entrée de la zone d'étude, observé et entendu sur une lisière lianescente. Il y est probablement nicheur.

Le Grisin étoilé (*Microrhopias quixensis*) est un passereau qui fréquente les zones lianescentes et broussailleuses au sein de la forêt mature. Avec un individu noté dans un bout de forêt dégradé, l'espèce ne semble pas menacée par le projet qui aura au contraire tendance à affecter bénéfiquement son habitat en lui offrant des lisières denses.

Le Grisin sombre (*Cercomacroides tyrannina*) est un passereau peu commun qui fréquente des milieux similaires au Grand Batara détaillé précédemment. Mal connu et rarement observé, sa présence est souvent trahie par son chant. Il a également été contacté dans la lisière lianescente à l'entrée de la zone d'étude, ainsi que le long de l'ouverture qui longe le site.

### IV.2.2.1 Conclusion et discussion

Pour conclure, le site est morcelé et la végétation a été impactée en de nombreux points. Quelques parcelles de forêt mature permettent encore l'observation d'un cortège d'oiseaux forestier relativement classique, constitué d'espèces communes et répandues. Mais c'est dans le sous-bois sombre et humide des bas-fonds que les principaux enjeux de conservation ont été trouvés, avec des espèces plus exigeantes et sensibles. C'est sur ces espèces qu'il faudra appuyer le suivi des indicateurs, avec le Batara de Cayenne en tête de liste, ainsi que par exemple la Paruline des rives et le Manakin minuscule, dont les chants sont particulièrement aisés à reconnaître.

Dans les secteurs de forêt drainée les mieux préservés à l'est de la zone, il peut être intéressant de mener un suivi des falconidés forestiers. En effet, deux espèces de *Carnifex* (ardoisé et barré) s'y reproduisent respectivement de manière certaine et probable. Leurs cris et chants très audibles, essentiellement émis à l'aube, permettent de les repérer de loin.

Enfin, il serait intéressant de conserver sur pied l'arbre chandelle servant de site de nidification à la Moucherolle à longs brins, une espèce relativement peu courante, qu'il pourrait être intéressant de suivre sur le site.

D'un autre point de vue, le suivi de l'évolution des espèces anthropophiles comme le Grisin sombre et le Grand Batara pourrait mettre en évidence la vitesse de progression de ces espèces dans des milieux forestiers dégradés.



Figure 22: Grand Batara (*Taraba major*) (hors site) H. Foxonet



Figure 23: Batara de Cayenne (*Thamnophilus melanothorax*) (hors site) H. Foxonet



Figure 24: Grisin étoilé (*Microrhopias quixensis*) (hors site) H. Foxonet

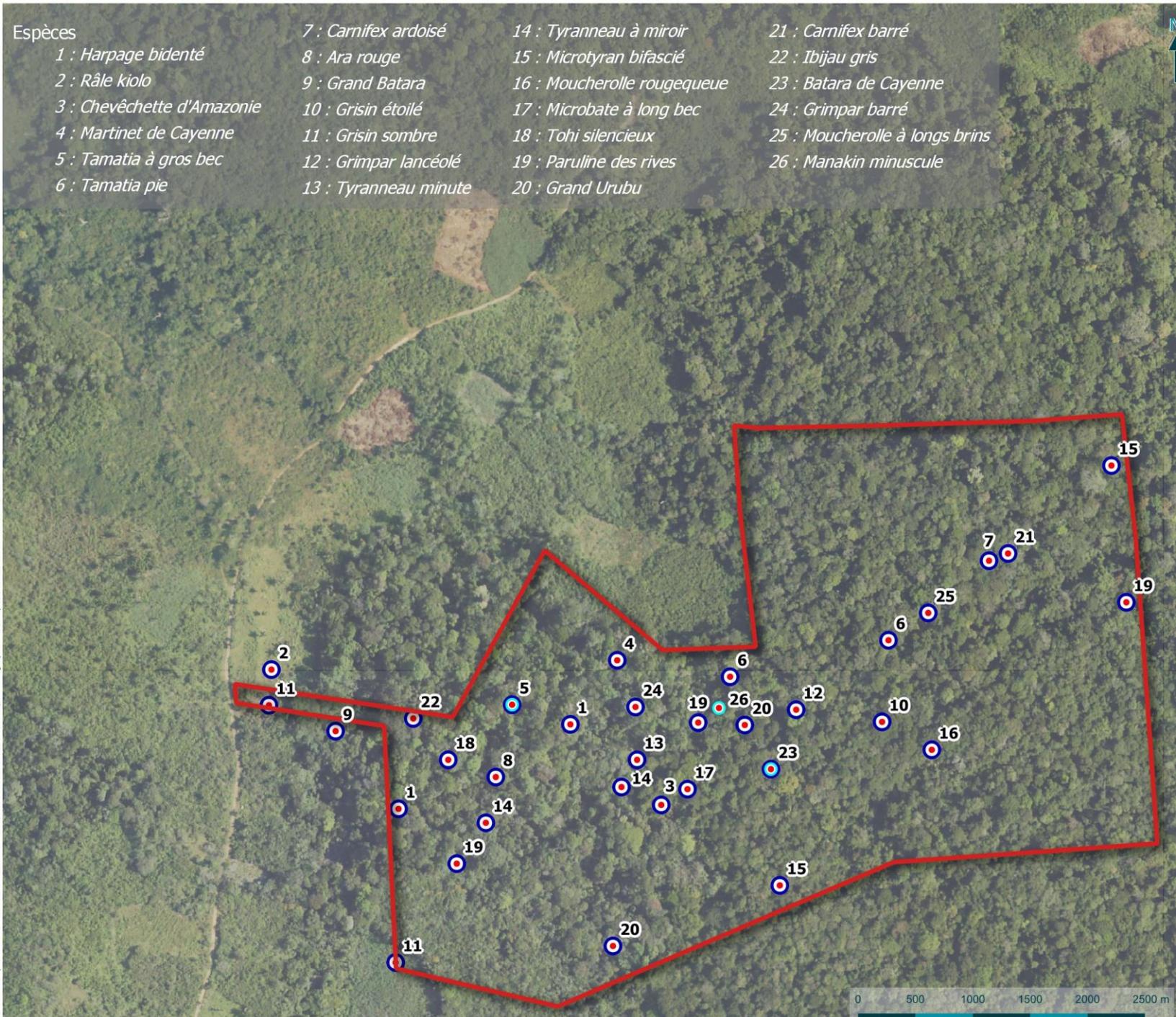


## Avifaune patrimoniale

Etat initial de l'environnement  
Pôle agricole de Maripasoula

- Espèces
- |                                   |                              |                                    |                                       |
|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| 1 : <i>Harpagie bidenté</i>       | 7 : <i>Carnifex ardoisé</i>  | 14 : <i>Tyranneau à miroir</i>     | 21 : <i>Carnifex barré</i>            |
| 2 : <i>Râle kiolo</i>             | 8 : <i>Ara rouge</i>         | 15 : <i>Microtyran bifascié</i>    | 22 : <i>Ibijau gris</i>               |
| 3 : <i>Chevêchette d'Amazonie</i> | 9 : <i>Grand Batara</i>      | 16 : <i>Moucherolle rougequeue</i> | 23 : <i>Batara de Cayenne</i>         |
| 4 : <i>Martinet de Cayenne</i>    | 10 : <i>Grisin étoilé</i>    | 17 : <i>Microbate à long bec</i>   | 24 : <i>Grimpar barré</i>             |
| 5 : <i>Tamatia à gros bec</i>     | 11 : <i>Grisin sombre</i>    | 18 : <i>Tohi silencieux</i>        | 25 : <i>Moucherolle à longs brins</i> |
| 6 : <i>Tamatia pie</i>            | 12 : <i>Grimpar lancéolé</i> | 19 : <i>Paruline des rives</i>     | 26 : <i>Manakin minuscule</i>         |
|                                   | 13 : <i>Tyranneau minute</i> | 20 : <i>Grand Urubu</i>            |                                       |

aie de Maripasoula - Tous droits réservés - Sources : © IGN scan 50 (2012) - Cartographie : Biotopie, 2021-01-21T10:44:27.703



Emprise du projet

Avifaune patrimoniale

- Protégée avec son habitat
- Protégée
- Déterminante de ZNIEFF
- Avifaune



Carte 5 : Enjeux avifaunistiques sur la zone d'étude

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.2.3 La batrachofaune

#### IV.2.3.1 Les cortèges d'espèces

Les inventaires réalisés par Biotope en 2020, en saison des pluies puis en saison sèche, ont permis de mettre en évidence la présence de **14 espèces d'amphibiens** sur la zone d'étude. Ce total est particulièrement faible pour une zone forestière avec une telle localisation géographique. En effet, pratiquement que des espèces très communes et répandues dans l'intégralité du bloc forestier ont été contactées. Cette faible diversité est probablement à mettre en relation avec le caractère morcelé du boisement, de plus, les périodes n'étaient pas favorables à l'inventaire des amphibiens du fait de la faible activité de chant rendant leur détection plus aléatoire.

Une minorité des espèces fréquentent la forêt drainée. C'est le cas par exemple des espèces terrestres comme *Allobates femoralis*, *Rhinella margaritifera*, *Pristimantis chiastonotus*, *Adenomera andrae*, *Leptodactylus guianensis*, *knudseni* et *mystaceus*, ainsi que *Osteocephalus oophagus*. Ces dernières se retrouvent également le long des ruisseaux et dans les bas-fonds humides, où elles côtoient des espèces à peine plus exigeantes comme les rainettes arboricoles *Boana boans*, *cinerascens* et *dentei*, ainsi que le *Leptodactylus sp. gr. podicipinus* C, qui privilégient les secteurs humides. Seule *Boana dentei* est considérée comme un enjeu de conservation, car elle est liée à ce type de bas-fonds, ce qui la rend peu commune et plus localisée par rapport aux autres espèces de cet inventaire. Elle est de plus déterminante de ZNIEFF.

Enfin, les secteurs dégradés abritent également un cortège d'espèces très communes et anthropophiles comme le *Rhinella marina*, et la *Boana multifasciata*.

#### IV.2.3.2 Conclusion et discussion

Pour conclure, face à une diversité aussi faible et classique, très peu d'enjeux de conservation ressortent. Seuls les bas-fonds humides et les criques représentent un intérêt pour la batrachofaune, c'est donc sur ces milieux qu'il faudra appuyer le suivi des indicateurs. La *Boana dentei* représente l'intérêt majeur de ces secteurs, mais son suivi peut être rendu compliqué par sa discrétion. Au contraire, le suivi de *Boana cinerascens*, elle aussi liée à ce type d'habitat, peut s'avérer aisé du fait des vocalisations très audibles et caractéristiques de l'espèce.

### IV.2.4 L'herpétofaune

#### IV.2.4.1 Les cortèges d'espèces

Les inventaires réalisés par Biotope en 2020, en saison des pluies puis en saison sèche, ont permis de mettre en évidence la présence de **9 espèces de reptiles** sur la zone d'étude, représentés par 6 lézards et 3 serpents. Le cortège est principalement forestier hormis une seule espèce, le *Cnemidophorus sp.* qui a probablement colonisé le site par les pistes et abattis suite à la défriche. Il est déterminant de ZNIEFF, ce qui en fait le seul reptile du site à représenter un enjeu de conservation. Cependant, ce statut est lié principalement à son habitat original, les ouvertures et lisières des boisements sur sable. L'espèce s'est depuis



Figure 25: Leptodactyle des Guyanes (*Leptodactylus guianensis*) (hors site) H. Foxonet



Figure 26: Rainette des bas-fonds (*Boana dentei*) (hors site) H. Foxonet



Figure 27: Couresse royale (*Erythrolamprus reginae*) (sur la zone) H. Foxonet

## Synthèse de l'expertise écologique

montré anthropophile en colonisant les bords de routes, friches, abattis, et autres milieux dégradés issus des activités humaines.

Parmi les lézards forestiers, on trouve essentiellement des espèces communes et répandues, comme *Arthrosaura kockii*, *Leposoma guianense*, *Copeoglossum nigropunctatum*, *Chatogecko amazonicus* et le très commun *Kentropyx calcarata*. Ces espèces ne sont pas considérées comme des enjeux de conservation.

Du côté des serpents, une espèce arboricole très commune, *Imantodes cenchoa*, ainsi que deux espèces terrestres peu fréquentes, *Erythrolamprus reginae* et *Drymarchon corais*, ont été observées.

### IV.2.4.2 Conclusion et discussion

Pour conclure, aucune des espèces présentes sur l'aire d'étude ne semble pertinente à suivre individuellement en tant qu'indicateur. Cependant, le suivi du cortège des lézards et serpents forestiers dans son intégralité pourrait s'avérer intéressant car il s'agit d'espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat. Ce suivi pourrait tout à fait s'ajouter à celui de la colonisation du *Cnemidophorus sp* dans les parcelles défrichées, au détriment des espèces forestières

## IV.2.5 La mammalofaune

### IV.2.5.1 Les cortèges d'espèces

Les inventaires réalisés par Biotope en 2020, en saison des pluies et en saison sèche, ont permis de mettre en évidence la présence de **5 espèces de mammifères** sur la zone d'étude.

On y retrouve les deux espèces de singes les plus communes des boisements secondarisés : le Tamarin à mains dorées (*Saguinus midas*) et le Singe-écureuil commun (*Saimiri sciureus*). Le Tatou à neuf bandes (*Dasypus sp. nov*) est également bien présent avec plusieurs terriers observés.

Le Tapir commun (*Tapirus terrestris*) semble fréquenter les bords de crique, et notamment en lisière sud du site, au niveau du grillage, où plusieurs empreintes et fèces ont été trouvées à des dates différentes. Il s'agit d'une espèce déterminante de ZNIEFF, considéré Vulnérable (VU) en Guyane, principalement à cause de la pression cynégétique qui pèse sur elle.

Concernant les micromammifères, une seule espèce de rongeur a été identifiée, il s'agit du Rat épineux terrestre de Cuvier (*Proechimys cuvieri*), une espèce commune.

### IV.2.5.2 Conclusion et discussion

Pour conclure, seule la présence du Tapir mériterait d'être suivie en tant qu'indicateur. La taille de l'animal rend aisée la détection des marques de son passage, ce qui permet de contrôler la régularité de ses passages au niveau des différents ruisseaux du site. La pose de pièges



Figure 28: Imantode à nuque tatouée (*Imantodes cenchoa*) (hors site) H. Foxonet



Figure 29: Lézard coureur indéterminé (*Cnemidophorus sp.*) (hors site) H. Foxonet



Figure 30: Singe-écureuil commun (*Saimiri sciureus*) (hors site) H. Foxonet

## Synthèse de l'expertise écologique

photographiques en des points stratégiques devrait permettre d'obtenir des informations concrètes quant à la régularité de sa fréquentation du site.

### IV.2.6 L'entomofaune

#### IV.2.6.1 Les odonates

Les inventaires menés par Biotope en 2020 auront permis de mettre en évidence la présence de **14 espèces d'odonates** sur la zone d'étude. Cette diversité est faible, même si les milieux ne sont pas particulièrement favorables hormis quelques petits ruisseaux. Les odonates ne disposant pas de statuts en Guyane, que ce soit de protection, de ZNIEFF, ou de liste rouge, les espèces sont traitées en fonction de leurs exigences écologiques et de leur abondance.

La majorité des espèces sont forestières, certaines très communes se rencontrent dans le sous-bois, même loin des points d'eau comme *Argia oculata*, *Erythrodiplax famula*, *Orthemis biolleyi* et *Uracis imbuta*. C'est également le cas de *Misagria parana*, moins commune, qui n'aura été observée qu'une seule fois. Le long des criquots sombres, on retrouve *Hetaerina moribunda*, tandis que les zones plus ensoleillées sont fréquentées par *Dythemis nigra* et *Erythrodiplax fusca*. Certaines portions plus stagnantes accueillent de belles densités de *Argia gemella*, *Erythrodiplax castanea* et *Oligoclada sp.* et dans une moindre mesure, quelques *Acanthagrion indefensum* et *Micrathyria atra*.

Enfin, les abattis et bords de pistes dégradés sont fréquentés par *Ischnura fluviatilis*, *Erythrodiplax famula* et *Orthemis biolleyi*, des espèces ubiquistes.

#### IV.2.6.2 Conclusion et discussion

Pour conclure, aucune de ces espèces n'est réellement rare en Guyane. De belles populations de certaines espèces communes à peu communes ont été trouvées dans les secteurs ensoleillés d'un criquot au sud de la zone, le long de la clôture. Ce sont ces espèces qu'il serait intéressant de suivre en tant qu'indicatrices, notamment la présence d'*Erythrodiplax castanea*, *Argia gemella*, ainsi que *Oligoclada sp.* pour lesquelles il faudrait parvenir à observer des mâles afin d'identifier précisément l'espèce.



Figure 31: Erythrodiplax castanea (sur la zone) H. Foxonet



Figure 32: Argia gemella (sur la zone) H. Foxonet

## Espèces

- 1 : Rainette des bas-fonds
- 2 : Lézard coureur indéterminé
- 3 : Tapir commun



soula

## Faune patrimoniale, hors avifaune

Etat initial de l'environnement  
Pôle agricole de Maripasoula

 Emprise du projet

### Faune patrimoniale

-  Protégée avec son habitat
-  Protégée
-  Déterminante de ZNIEFF
-  Batrachofaune
-  Mammalofaune

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.3 Evaluation des enjeux

#### IV.3.1 Les habitats et la flore

##### IV.3.1.1 Les habitats

Tableau 7 : Enjeux associés aux habitats présents sur l'ensemble de la zone d'étude (NB : Les enjeux sont affinés dans la carte ci-dessous les enjeux sur un même habitat peuvent varier en fonction du degré de dégradation)

Habitat	Enjeu de conservation
Forêt mûre drainée sur pente	Faible
<b>Forêt mûre hydromorphe</b>	Faible
Forêt secondaire	Négligeable
Abattis anciens ou récents	Négligeable
Végétation des bords de piste	Négligeable

Tous **les habitats rudéraux** expertisés sur le site **présentent peu d'intérêt** d'un point de vue fonctionnel ou floristique : végétations des bords de pistes, abattis, recrus, cambrouses.

Ces habitats sont en évolution constante et sans intervention humaine ils se referment spontanément au fil du temps. Les friches herbacées sont ainsi colonisées par des arbustes, qui préfigurent les jeunes forêts secondaires. Les bosquets grandissent ensuite et la flore originelle se réinstalle partiellement lorsque les forêts deviennent matures.

Les forêts, drainées ou hydromorphes, sont essentiellement **des forêts matures dégradées**. Une grande partie de ces boisements est en effet altérée, avec de nombreux « effets lisière » favorisant la pénétration de la lumière et des plantes rudérales, avec des ouvertures de pistes pour l'extraction de bois d'œuvre. L'enjeu de conservation de ce type d'habitat forestier dégradé est faible puisque les forêts matures en bon état de conservation sont nombreuses dans cette région géographique.

Les trois petites criques affichent également peu d'originalité et sont de taille très réduite, insuffisante à l'implantation durable de plantes aquatiques remarquables.

##### IV.3.1.2 La flore remarquable

Au niveau de la flore, les **enjeux de conservation sont faibles**. En effet, parmi les **180 espèces végétales** inventoriées sur l'ensemble de la zone d'étude, seules 3 plantes remarquables ont été repérées : *Dichaea cf. kegelii*, *Palmorchis prospectorum*, *Dicorynia guianensis*.

Les autres espèces végétales sont des plantes rudérales pionnières, en expansion, ou des plantes forestières communes. Aucune plante très rare ni aucune espèce protégée n'ont été repérées.

Tableau 8 : Enjeux associés aux plantes remarquable du site

## Synthèse de l'expertise écologique

Famille	Espèce	Protégé	Dét. ZNIEFF	Habitat	Enjeu
ORCHIDACEAE	<i>Dichaea cf. kegelii</i>		Dét. ZNIEFF	Forêt drainée	<b>Faible</b>
ORCHIDACEAE	<i>Palmorchis prospectorum</i>		Dét. ZNIEFF	Forêt hydromorphe	<b>Faible</b>
FABACEAE	<i>Dicorynia guianensis</i>		Dét. ZNIEFF	Forêt drainée	<b>Faible</b>

### *Dichaea cf. kegelii*

(Orchidaceae) - Synonyme de *Dichaea splitgerberi*

Cette minuscule orchidée est une plante peu contactée en Guyane, connue seulement d'une dizaine de localités. Elle apparaît toutefois répandue sur l'ensemble du massif forestier de l'intérieur (Trinité, Saül, Nouragues, Orapu, crique Gabaret). Au niveau continental, cette plante est largement répandue en forêt amazonienne, depuis les contreforts des Andes jusqu'au plateau des Guyanes. Sur le site d'étude, un individu fut trouvé au sol, suite à la chute d'une branche de canopée. Comme cette plante est extrêmement difficile à repérer en raison de sa petite taille et de son écologie liée à la canopée, il est probable que d'autres individus soient présents sur la parcelle, mais ils ne peuvent pas être spécifiquement recherchés et localisés. Cette espèce étant directement liée aux forêts matures, la conservation de plusieurs hectares de forêt mature devrait permettre le maintien de cette orchidée sur le site.



Figure 15 : *Dichaea cf. kegelii*, orchidée rare en Guyane – © Pelletier Vincent

### *Palmorchis prospectorum* (Orchidaceae)

Grande orchidée terrestre, strictement liée aux zones forestières hydromorphes, cette espèce est quasi endémique de Guyane française. Bien que répartie sur l'ensemble du territoire, elle apparaît peu fréquente et distribuée ponctuellement à la faveur des bas-fonds hydromorphes bien conservés.

Sur le site, cette orchidée, mimétique des jeunes palmiers, n'a été repérée qu'une seule fois, dans le bas-fond qui borde la petite crique centrale. Malgré une recherche spécifique, aucun autre individu n'a été détecté. Il est donc probable que cette plante soit rare sur le périmètre étudié, avec quelques individus dispersés dans les secteurs denses des bas-fonds de la crique centrale. Ce secteur étant préservé par le projet d'aménagement, cette espèce patrimoniale devrait survivre sur le périmètre.



Figure 15 : *Palmorchis prospectorum* (Orchidaceae) – © Pelletier Vincent

## Synthèse de l'expertise écologique

### *Dicorynia guianensis (Fabaceae)*

L'« Angélique » est un arbre commun et largement réparti en Guyane. Cette espèce est considérée comme déterminante ZNIEFF, en raison de son endémisme prononcé à la région des Guyanes ainsi qu'en raison de son exploitation intensive en tant que bois d'œuvre. Son intérêt patrimonial est donc élevé.

Principalement liée aux forêts drainées, de jeunes individus ont été repérés sur l'ensemble du périmètre. De plus, de grands individus viennent récemment d'être abattus et sont exploités sur place.

L'« Angélique » apparaît donc commune sur la parcelle étudiée, essentiellement dans les parties drainées. La sauvegarde de surfaces forestières le long des criques devrait permettre son maintien spontané sur le bas des pentes.



Figure 15 : Jeune plant d'« Angélique », arbre patrimonial © Pelletier Vincent

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.3.2 L'avifaune

Parmi toutes ces espèces, **28 présentent des enjeux de conservation** :

27 espèces sont protégées dont 2 sont également déterminante de ZNIEFF.

1 espèce est uniquement déterminante de ZNIEFF.

#### **Enjeu de conservation faible** :

Sont concernées des espèces présentant des effectifs très importants en Guyane. Si ces espèces sont inféodées à un habitat particulier, celui-ci ne doit pas être menacé. On retrouve des espèces migratrices communes, des oiseaux de passage en vol au-dessus du site (Urubus sp par exemple), des espèces anthropophiles à forte valence écologique et des espèces très communes non-menacées. En général, ces espèces sont protégées (mais pas protégées avec habitats) et figurent en LC sur la liste rouge UICN. Attention, un grand nombre de taxons seulement protégés et en LC peuvent également figurer parmi les enjeux modérés et forts (espèces peu communes et rares des forêts de l'intérieur notamment). Une certaine flexibilité dans l'évaluation des enjeux est laissée à l'expert en fonction des zones, des effectifs des espèces, du statut reproducteur sur le site, des menaces déjà existantes, du degré de complétude de l'inventaire et des nombreuses méconnaissances de l'avifaune guyanaise.

Cette catégorie concerne 16 espèces parmi les 28 espèces à enjeu.

#### **Enjeu de conservation modéré** :

Cette catégorie d'enjeu est la plus difficile à caractériser précisément car certaines de ces espèces pourraient être mentionnées en enjeu faible à modéré ou modéré à fort par exemple. Les différences entre les enjeux apparaissent diffuses parfois. C'est pourquoi il est nécessaire de laisser de la flexibilité à l'expert, qui par son expérience, peut déceler des différences subtiles. En général, les espèces concernées par cette catégorie sont assez communes à peu communes, protégées et possiblement déterminantes de ZNIEFF et classées en LC, NT ou DD. Ces oiseaux sont dans l'ensemble peu menacés à l'heure actuelle et il en est de même pour leur habitat.

Cette catégorie concerne 8 espèces parmi les 28 espèces à enjeu.

#### **Enjeu de conservation fort, très fort** :

Dans cette catégorie, on retrouve des espèces rarement observées en Guyane qui peuvent être seulement protégées ou avec habitats. Toutes les espèces classées VU, EN ou CR sur la liste rouge UICN figurent dans les enjeux forts. Mais on y trouve aussi des espèces classées en LC ou NT (espèces forestières pour la plupart) qui demeurent rares avec les connaissances actuelles. Beaucoup de ces espèces sont menacées et/ou localisées sur des milieux rares à l'échelle de la Guyane (espèces de savane par exemple). Les tendances d'évolutions démographiques sont évidemment prises en compte. Comme pour les autres niveaux d'enjeux, l'expérience de l'expert joue un grand rôle dans la classification.

Cette catégorie concerne 4 espèces parmi les 28 espèces à enjeu.

## Synthèse de l'expertise écologique

Tableau 9 : liste des espèces d'oiseaux représentant un enjeu de conservation sur le secteur d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane	Enjeu de conservation
Batara de Cayenne	<i>Thamnophilus melanothorax</i>	P / D	LC	Forêts de lianes des secteurs perturbés dans l'intérieur du massif forestier.	Espèce assez commune notamment Saül, Mont Belvédère, Massif de l'Inini, Nouragues, Petit Saut. Endémique du plateau des guyanes.	Très fort
Moucherolle rougequeue	<i>Terenotriccus erythrurus</i>	P	LC	Sous-bois de la forêt primaire intacte.	Espèce assez commune.	Fort
Moucherolle à longs brins	<i>Colonia colonus</i>	P	LC	Canopée de la forêt primaire, près des grands arbres morts émergents. Egalement dans les grands abattis avec des arbres morts.	Espèce commune dans le massif de l'intérieur.	Fort
Carnifex barré	<i>Micrastur ruficollis</i>	P	LC	Sous-bois de la forêt primaire, où on le rencontre plutôt à proximité des «nappes» de fourmis légionnaires.	Espèce discrète et plutôt rare, mais répandue sur l'ensemble du massif forestier guyanais.	Fort
Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	LC	Forêts marécageuses, lisières secondaires. Mal connue dans le détail.	Espèce assez rare et très dispersée.	Modérée
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P	LC	Forêts primaires, vieilles forêts secondaires du littoral et lisières de savanes et rivières.	Espèce localement commune.	Modérée
Ara rouge	<i>Ara macao</i>	P	LC	Grandes forêts primaires de l'intérieur, forêts côtières marécageuses.	Espèce peu commune.	Modérée
Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P	LC	Forêts primaires et secondaires anciennes de sols drainés.	Espèce peu commune mais répartie sur l'ensemble du massif forestier de l'intérieur.	Modérée
Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	P / D	LC	Paysages forestiers variés.	Espèce discrète mais commune.	Modérée
Carnifex ardoisé	<i>Micrastur mirandollei</i>	P	LC	Strates supérieures de la forêt primaire.	Espèce assez commune.	Modérée
Grand Batara	<i>Taraba major</i>	P	LC	Grands rideaux de lianes et buissons touffus bordant les rivières forestières de l'intérieur et les grandes cambrouzes incluses au sein de la forêt primaire. Généralement de 1 à 6 mètres au-dessus du sol.	Espèce très locale dans la région littorale plus commune dans l'intérieur.	Modérée

## Synthèse de l'expertise écologique

Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P	LC	Forêts primaires aux abords de grands chablis sur la partie moyenne à haute des branches maîtresses.	Espèce commune.	Modérée
Grisin étoilé	<i>Microrhopias quixensis</i>	P	LC	Fréquente les ouvertures lianescentes et broussailleuses au sein de la forêt primaire. Il occupe ainsi les massifs de «bambous» et les nappes de lianes dans les cambrouzes et les forêts perturbées par les violents orages.	Espèce localisée et globalement rare dans l'intérieur du pays (connue du carbet ONF de la piste Montagne de fer et du camp Arataï).	Faible
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P	LC	Forêts primaires mais s'aventure aussi au-dessus des forêts secondaires du littoral.	Espèce commune.	Faible
Harpage bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	P	LC	Forêts, en général de terre ferme dans l'intérieur, sèches ou marécageuses dans la plaine côtière. Tend à s'associer aux Tamarins dans la canopée pour profiter des gros insectes et petits vertébrés dérangés par les singes.	Espèce commune.	Faible
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P	LC	Fréquente les terrains broussailleux et herbeux, les friches, les bords de pistes et les cultures à l'abandon.	Espèce commune dans toute la région littorale où il profite des défrichements.	Faible
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium hardyi</i>	P	LC	Grande forêt primaire de l'intérieur.	Espèce assez commune.	Faible
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P	LC	Présente dans une grande variété de paysages, depuis l'espace aérien de la grande forêt primaire de l'intérieur, aux secteurs dégradés de défrichements agricoles et jusqu'aux agglomérations de la bande côtière.	Espèce commune mais toujours en petit nombre et assez localisée.	Faible
Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P	LC	Forêts basses de lisière, forêts marécageuses inondables et forêts de terre ferme. Strates hautes de la forêt avec les rondes de canopées.	Espèce commune mais difficile d'observation.	Faible
Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiensis</i>	P	LC	Milieux secondaires.	Espèce assez commune.	Faible
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P	LC	Canopée de la forêt primaire et vieilles formations secondaires. Dans les rondes de sous-bois en hautes strates (accompagnant les Formicariidés?).	Espèce commune.	Faible
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P	LC	Forêts primaires, strates moyennes et hautes, dans les rondes de canopée.	espèce commune.	Faible

## Synthèse de l'expertise écologique

Manakin minuscule	<i>Tyrannutes virescens</i>	D	LC	Canopée et sous-bois de la forêt primaire dans les secteurs frais des bas-fonds et terrasses alluviales.	Espèce commune.	Faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P	LC	Dans tous les espaces ouverts.	Espèce migratrice commune en provenance d'Amérique du nord (d'août à mi-novembre et de mars à mai).	Faible
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P	LC	Canopée de la forêt primaire. Se nourrit dans les massifs de lianes en draperies verticales.	Espèce commune.	Faible
Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	P	LC	Sous-bois de la forêt primaire dans les lieux sombres et humides. Exemple: bas-fonds riches d'une strate herbacée dense.	Espèce commune sur l'ensemble du massif forestier.	Faible
Paruline des rives	<i>Myiothlypis rivularis</i>	P	DD	Petites criques forestières à l'ombre de la voûte de la forêt primaire, dans les chablis, buissons denses et branches mortes.	Espèce commune.	Faible

### IV.3.3 La batrachofaune

Seule *Boana dentei* est considérée comme un enjeu de conservation, car elle est liée à ce type de bas-fonds, ce qui la rend peu commune et plus localisée par rapport aux autres espèces de cet inventaire. Elle est de plus déterminante de ZNIEFF

Tableau 10 : liste des espèces de batrachofaune représentant un enjeu de conservation sur le secteur d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane	Enjeu de conservation
Rainette des bas-fonds	<i>Boana dentei</i>	D	LC	Espèce largement répartie en Guyane. Bas-fonds en forêt.	Peu commune	Modéré

### IV.3.4 L'herpétofaune

Tableau 11 : Listes des espèces de reptile patrimoniales (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D),

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane	Enjeu de conservation
Lézard coureur indéterminé	<i>Cnemidophorus sp.</i>	D	DD	Milieux ouverts sur sable, en progression dans les zones anthropisés (bords de pistes, abattis, carrières).	Commun.	Faible

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.3.5 La mammalofaune

Tableau 12 : Listes des espèces patrimoniales de mammifère (protégée : P, ou déterminante de ZNIEFF : D), LRR : Liste Rouge Régionale

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Liste rouge Régionale	Habitat en Guyane	Abondance en Guyane	Enjeu de conservation
Tapir commun	<i>Tapirus terrestris</i>	D	VU	Forêt de terre ferme et forêt inondable. La proximité de points d'eau est indispensable.	Les estimations de densités varient de 0,20 à 3,7 individus/km <sup>2</sup> . En Guyane, la perte des habitats est limitée, mais à la différence des autres pays, l'espèce n'est pas protégée : la chasse représente donc un problème majeur. Bien souvent, les prélèvements dépassent les seuils maximaux recommandés pour ne pas mettre en péril la survie de l'espèce, faisant de la chasse au tapir une activité non durable.	Modéré

### Avifaune

- 1 : Harpage bidenté
- 2 : Râle kiolo
- 3 : Chevêchette d'Amazonie
- 4 : Martinet de Cayenne
- 5 : Tamatia à gros bec
- 6 : Tamatia pie
- 7 : Carnifex ardoisé
- 8 : Ara rouge

9 : Grand Batara

10 : Grisin étoilé

11 : Grisin sombre

12 : Grimpar lancéolé

13 : Tyranneau minute

14 : Tyranneau à miroir

15 : Microtyran bifascié

16 : Moucherolle rougequeue

17 : Microbate à long bec

18 : Tohi silencieux

19 : Paruline des rives

20 : Grand Urubu

21 : Carnifex barré

22 : Ibijau gris

23 : Batara de Cayenne

24 : Grimpar barré

25 : Moucherolle à longs brins

26 : Manakin minuscule

### Autre faune

- 1 : Rainette des bas-fonds
- 2 : Lézard coureur indéterminé
- 3 : Tapir commun



## Enjeux de conservation de la faune

Etat initial de l'environnement  
Pôle agricole de Maripasoula

Emprise du projet

### Enjeu de conservation

- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort
- Herpetofaune
- Avifaune
- Mammalofaune

## Synthèse de l'expertise écologique

### IV.4 Synthèse de l'état initial et indicateurs de qualité des milieux naturels maintenus.

#### IV.4.1 Synthèse de l'état initial

Le projet de réalisation d'un pôle agricole près du bourg de Maripasoula s'inscrit dans un contexte naturel plutôt pauvre. Bien que la parcelle soit essentiellement forestière, ces boisements matures sont dégradés de longue date, avec ouverture de pistes et exploitation d'arbres. Les forêts situées dans les bas-fonds sont en meilleur état de conservation que les forêts drainées. Ces habitats sont classiques dans cette région géographique et montrent peu d'originalité en tant que biotope. De grandes surfaces ont déjà été déboisées pour la réalisation d'abattis. Selon l'ancienneté de ces défrichements, ces clairières prennent différents aspects : abattis à manioc, recrus, cambrouse, jeune forêt secondaire.

Contraintes environnementales identifiées sur la zone du projet :

- Les zonages du patrimoine naturel ont des conséquences faibles sur le projet.
- Des éléments de continuité écologiques sont prendre en compte dans le projet, un corridor du SAR étant présent sur la zone d'étude.
- La majorité de la superficie concernée est constitué d'habitat dégradés.
- Les enjeux écologiques sont classiques sur l'avifaune, avec toutefois 4 espèces protégées présentant de forts enjeux.
- Les autres enjeux faunistiques sont faibles.
- Aucune plante protégée n'est avérée, le potentiel de présence est faible. Quelques plantes déterminantes ZNIEFF sont connues mais avec de faibles enjeux de conservation.

**La zone d'étude a déjà largement été exploitée (abattis, coupes forestières, chasse) et présente essentiellement des milieux dégradés. Cependant ces milieux secondarisés accueillent de nombreuses espèces protégées d'avifaune, dont plusieurs présentent de forts enjeux de conservation, entraînant la nécessité de constituer un dossier de dérogation pour la destruction et le dérangement d'espèces protégées.**

#### IV.4.2 Indicateurs proposés pour le suivi des milieux naturels laissés en place du projet agroécologique

Un ensemble d'indicateurs permettant le suivi de l'évolution des milieux naturels laissés en place se dégage à l'issue des relevés faune/flore.

Tableau 13 : Indicateurs proposés pour le suivi des milieux naturels

## Synthèse de l'expertise écologique

	Synthèse de l'état initial	Indicateurs proposés
<b>Habitats et flore</b>	<p>Le projet d'aménagement du site prévoit de conserver les trois vallons forestiers où circulent de petites criques temporaires. Au niveau botanique ce choix s'avère pertinent. En effet les zones de bas-fonds sont les boisements matures les mieux conservés et aussi les plus riches, notamment en ce qui concerne les plantes herbacées, épiphytes ou grimpantes.</p> <p>Vu que les plantes héliophiles, qui affectionnent les lisières, vont probablement être favorisées par le morcellement du massif, il est conseillé de cibler à l'inverse les plantes ombrophiles qui sont directement dépendantes des sous-bois sombres. La survie de ces espèces sensibles à la lumière permettra de vérifier à moyen et long terme que les surfaces ici protégées sont de taille suffisante.</p>	<p>Les sous-bois sombres des forêts de bas-fonds sont riches en plantes épiphytes et hémi épiphytes. Il est conseillé de s'orienter vers ces groupes de plantes, communes et relativement faciles à identifier : <b>Aracées, Broméliacées et Cyclanthacées</b>. Les orchidées et les fougères épiphytes sont moins nombreuses et plus difficiles à déterminer.</p> <p>Afin d'évaluer la conservation de l'intégrité des circulations d'eau, le suivi des <b>palmiers de bas-fonds et de l'orchidée <i>Palmorchis prospectorum</i></b> pourraient s'avérer pertinent, puisque ces plantes ne supportent ni l'assèchement ni les excès d'eau. Une modification des écoulements des rivières se traduirait probablement par la disparition de ces plantes.</p> <p>Enfin, en ce qui concerne les secteurs drainés, l'« <b>Angélique</b> » se présente comme un très bon candidat à la réalisation d'un suivi de sa sauvegarde sur le site. En effet, il s'agit d'un arbre commun sur place, avec de nombreux individus adultes, dont certains récemment exploités, et avec de nombreux juvéniles dispersés. La protection des derniers semenciers et le suivi de la croissance des juvéniles permettrait de conserver cette espèce patrimoniale sur le site.</p>

## Synthèse de l'expertise écologique

<b>Avifaune</b>	Le site présente une richesse spécifique faible à mettre en relation avec le caractère particulièrement anthropisé du boisement : à proximité immédiate du bourg de Maripasoula, le site est cerné par de nombreux abattis et pistes, morcelant le boisement. La liaison avec le grand bloc forestier au nord-est permet toutefois à des espèces plus exigeantes de se maintenir. Plusieurs petites criques traversent la zone, formant des secteurs de bas-fond humides. Toute cette continuité forestière est fonctionnelle avec des interactions avifaunistiques d'un milieu à un autre.	<p>C'est dans le sous-bois sombre et humide des bas-fonds que les principaux enjeux de conservation ont été trouvés, avec des espèces plus exigeantes et sensibles. C'est sur ces espèces qu'il faudra appuyer le suivi des indicateurs, avec le <b>Batara de Cayenne</b> en tête de liste, ainsi que par exemple la <b>Paruline des rives</b> et le <b>Manakin minuscule</b>, dont les chants sont particulièrement aisés à reconnaître.</p> <p>Le suivi de l'évolution des espèces anthropophiles comme le <b>Grisin sombre</b> et le <b>Grand Batara</b> pourrait mettre en évidence la vitesse de progression de ces espèces dans des milieux forestiers dégradés.</p>
<b>Batrachofaune</b>	Faible diversité probablement à mettre en relation avec le caractère morcelé du boisement. Seuls les bas-fonds humides et les criques représentent un intérêt pour la batrachofaune, c'est donc sur ces milieux qu'il faudra appuyer le suivi des indicateurs.	Le suivi de <i>Boana cinerascens</i> , la <b>Rainette centrolène</b> , liée au bas-fonds humides, peut s'avérer aisé du fait des vocalisations très audibles et caractéristiques de l'espèce
<b>Herpétofaune</b>	Espèces communes	Aucune des espèces présentes sur l'aire d'étude ne semble pertinente à suivre individuellement en tant qu'indicateur
<b>Mammalofaune</b>	Espèces communes	Seule la présence du <b>Tapir</b> mériterait d'être suivie en tant qu'indicateur
<b>Odonates</b>	aucune espèces n'est réellement rare en Guyane. De belles populations de certaines espèces communes à peu communes ont été trouvées dans les secteurs ensoleillés d'un criquot au sud de la zone, le long de la clôture.	<b>Erythrodiplax castanea</b> , <b>Argia gemella</b> , ainsi que <b>Oligoclada sp</b> ,

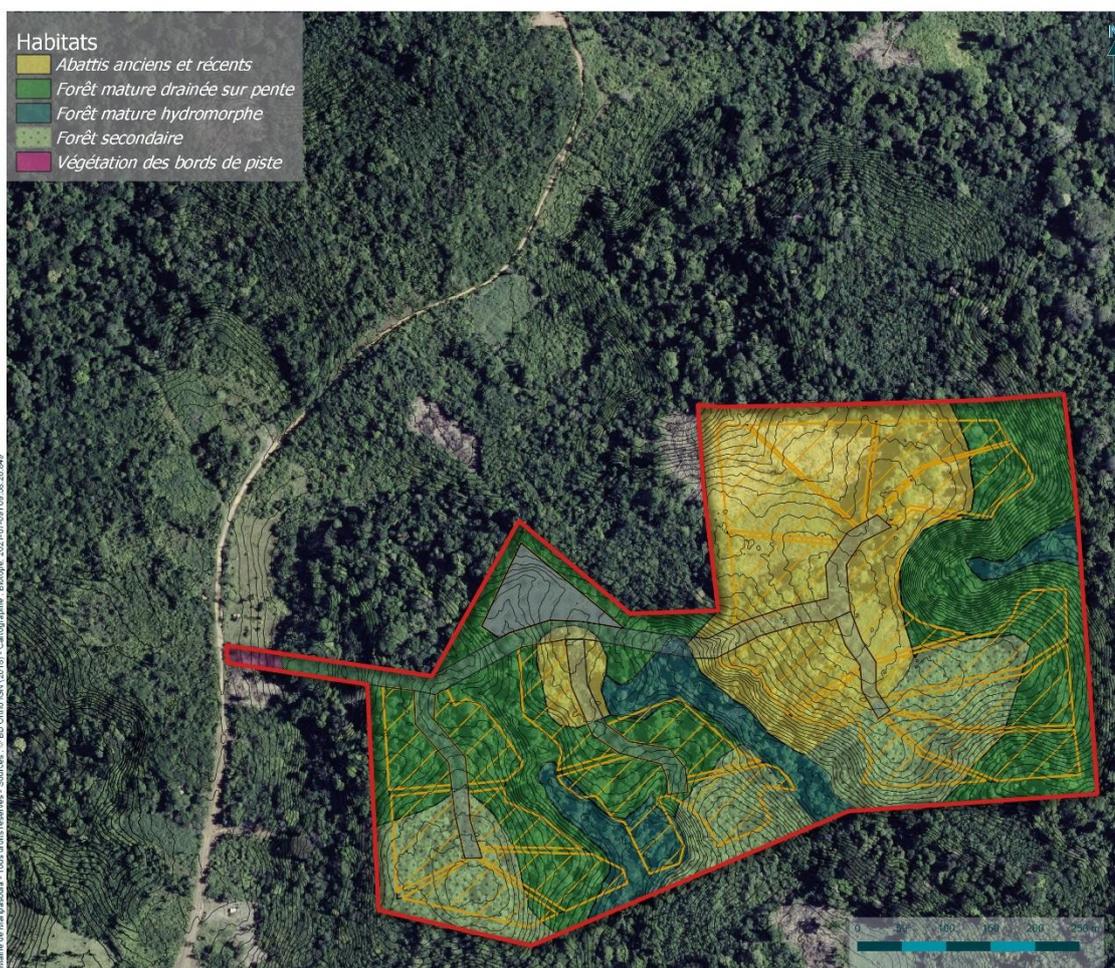
## IV.5 Effets prévisibles du projet

Nous présentons ici les impacts globaux du projet sur l'ensemble de la biodiversité. Les impacts sur les espèces protégées faisant l'objet de la constitution de la présente demande de dérogation sont spécifiquement traités dans la partie suivante

### IV.5.1 Habitats et flore

Tableau 14 : Impacts sur les habitats

Habitat	Surface (ha)	Surface impactée	% impacté	Enjeu	Sensibilité au projet	Incidence
Forêt mûre drainée sur pente	14,26	7,82	54,84%	Faible	Modérée	Faible
Forêt mûre hydromorphe	2,87	0,55	19,16%	Faible	Faible	Faible
Forêt secondaire	6,43	4,19	65,16%	Négligeable	Fort	Faible
Abattis anciens ou récents	9,72	7,49	77,06%	Négligeable	Fort	Faible
Végétation des bords de piste	0,12	0,12	100,00%	Négligeable	Fort	Négligeable
<b>Total (ha)</b>	<b>33,4</b>	<b>20,17</b>	<b>60,39%</b>			



### Habitats impactés par le projet

Dossier de dérogation  
Pôle agricole de Maripasoula

- Emprise du projet
- Parcelles agricoles
- Maison de l'agriculture
- Projet de piste

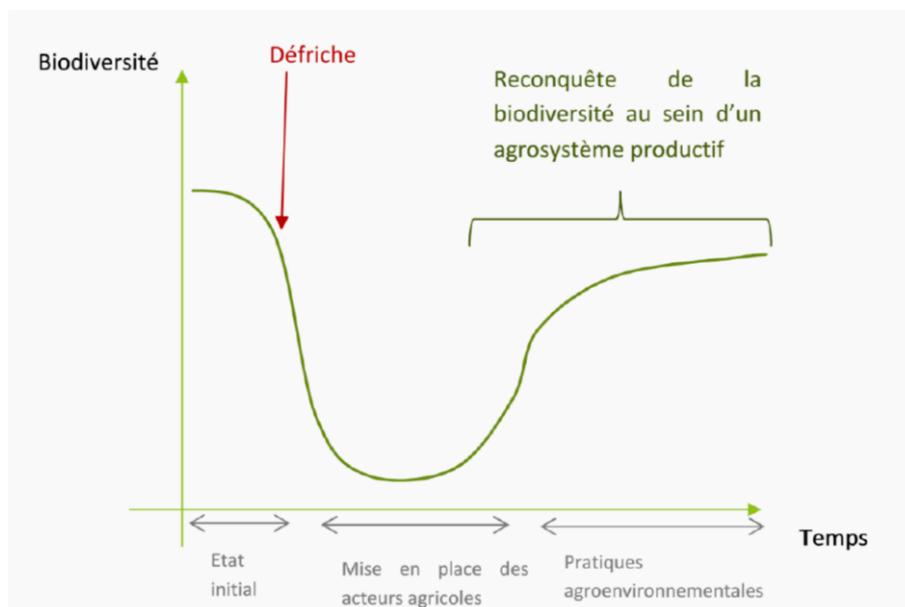
#### IV.5.1.1 Destruction d'habitats

Le projet impacte 58% d'habitats secondarisés de recrus et d'abattis anciens et 39 % de forêts mûres drainée sur pente, pour une surface totale défrichée de 20,17 ha.

Comme nous l'avons vu, la forêt mûre sur pente qui sera impactée est partiellement dégradée, avec ouverture de pistes et exploitation d'arbres, mais accueille une avifaune patrimoniale des forêts mûres. Cet habitat est cependant très présent à l'est du projet, et un report provisoire suite à la défriche sur les habitats adjacents est attendu pour une grande majorité des espèces.

En phase exploitation, la mise en œuvre sur tout ou partie du pôle de projets agroécologiques devrait conduire à la reconquête de ces milieux par la faune anthropophile, voire même si les pratiques développées sont vertueuses à une augmentation de la richesse spécifique de la faune du site.

Le graphique ci-dessous présente de façon synthétique l'évolution de la richesse spécifique attendue dans ce cadre de projet agro-environnemental.



#### IV.5.1.2 Dégradation d'habitats par effet lisière

Sur les 13 ha d'habitats forestiers qui seront laissés en place, une dégradation par effet lisière est attendue sur une majorité de la forêt drainée sur pente hormis à l'extrême est du projet.

La forêt mûre hydromorphe qui est en place aux abords des criquots est largement évitée par le projet, et au vu de l'encaissement prononcé des vallons, la dégradation devrait être limitée. On constate d'ailleurs que les abattis qui ont déjà été mis en place aux abords de ces forêts hydromorphes n'ont conduit qu'à une dégradation négligeable de ces boisements.

Il est difficile d'estimer la dégradation par effet lisière sans connaître la nature des projet agricoles sur les 20 parcelles, puisque l'on ne peut savoir à l'heure actuelle quelles parcelles seront maintenues partiellement couvertes et lesquelles seront totalement ouvertes.

#### IV.5.1.3 Destruction d'espèces végétales patrimoniales

Les deux espèces patrimoniales liées aux forêts drainées sur pente, *Dichaea cf. kegelii* et *Dycorinia guianensis*, seront impactées par le projet puisque 55 % de leur habitat sera détruit. Le maintien de ces espèces localement n'est cependant pas remis en cause.

## IV.5.2 Faune

Les impacts du projet sont variables selon les groupes taxonomiques, et sont détaillés ci-après.

### IV.5.2.1 Impacts sur l'avifaune

#### ***Dérangement des espèces***

Le dérangement des espèces pendant la phase travaux est un impact temporaire. La présence répétée d'hommes (prédateur potentiel aux yeux de beaucoup d'espèces) sur les zones dérangera l'avifaune (à différents degrés en fonction des espèces). Ce dérangement peut avoir plusieurs conséquences :

- Modification du comportement vocal, accentuation des cris d'alarme au détriment des activités de chants traditionnels.
- Dépense d'énergie accrue (vol de fuite).
- Echec de la nidification pour les espèces les plus sensibles (exemple des grands rapaces). L'attention portée sur l'homme se fait au détriment des autres prédateurs et des conditions météorologiques.
- Désertion de la zone par les espèces les moins tolérantes à ces dérangements réguliers.

Les perturbations sonores issues de l'utilisation permanente des engins motorisés (quad, pelleuse et autres) ont un impact sur l'activité vocale des oiseaux et donc sur la communication, le comportement et par prolongement sur la reproduction. Chaque espèce a son propre répertoire vocal avec des chants et des cris différents. Le bruit des machines peut éclipser le chant de certaines espèces qui dépensent pourtant beaucoup d'énergie pour cela. Le chant permet de délimiter son territoire et est primordial dans le cadre des accouplements notamment. Cet impact, à première vue faible, est probablement largement sous-évalué en forêt tropicale.

#### ***Destruction des nichées (pontes et juvéniles)***

Cet impact direct s'applique pendant la phase travaux lors des travaux de défriche. Remarquons qu'à *priori* il n'y aura pas de destruction d'individus adultes qui pourront désertir la zone lors des travaux.

En Guyane, il est impossible de proposer un phasage des travaux pour éviter la destruction de nichées puisque la reproduction a lieu toute l'année. Cependant, la phénologie de nidification diffère grandement en fonction des espèces, certaines se reproduisent uniquement en saison sèche, d'autres en saison des pluies et d'autres lors des deux saisons. Les connaissances sur ce sujet sont très insuffisantes et inégales entre les espèces. Pour beaucoup d'espèces forestières, aucune donnée de nidification certaine existe en Guyane alors que l'on sait qu'elles se reproduisent (observation de jeunes volants).

Ainsi, le projet détruirait des nichées d'espèces qui ne figurent pas dans les tableaux des enjeux mais aussi potentiellement celles d'espèces protégées. Ce n'est pas une certitude sur les zones

du projet mais il semblerait que ce soit en saison sèche (mi-août-début novembre) que les impacts sur les nichées d'oiseaux forestiers sont les moins importants.

### ***Perte, modification et fragmentation des habitats***

Cet impact est permanent suite à la phase travaux. La défriche va modifier et fragmenter le milieu en le secondarisant et par conséquent modifier le cortège avifaunistique. Les espèces réagissent différemment face aux perturbations en fonction de leur valence écologique (degré de spécialisation à un habitat et capacité à s'adapter à d'autres milieux). Les espèces qui s'adaptent sont souvent très communes et anthropophiles. Les autres (plus spécialisées) devront se reporter sur d'autres secteurs forestiers limitrophes. Cela paraît simple à première vue alors qu'il en est tout autre. En effet, dans les territoires nouvellement colonisés, on retrouve déjà tout un cortège en place avec des interactions intra et inter-spécifiques établies depuis des générations (rondes plurispécifiques notamment), des territoires défendus avec véhémence... Le devenir de ces individus délogés est donc incertain. La perte d'habitat concerne des zones de nidification (cavités d'arbres, de termitières...), des zones de leks (même emplacement depuis des générations souvent), des zones de mue du plumage et des zones d'alimentation (un fruitier particulier par exemple).

La fragmentation des secteurs forestiers a un très fort impact sur les oiseaux forestiers tropicaux bien que la sensibilité des espèces soit très variée. Pour certaines espèces, le simple élargissement d'une piste peut faire figure de barrière et est difficilement franchissable (avec des risques de prédation accrues), notamment pour beaucoup d'espèces de sous-bois qui ne sortent jamais du couvert forestier. Ainsi, les insectivores terrestres disparaissent rapidement des fragments forestiers, tandis que les nectarivores, frugivores et d'une manière générale les oiseaux de canopée semblent plus tolérants (Stouffer and Bierregaard 1995, Claessens 2000, Stouffer et al. 2009, Bregman et al. 2014). Plusieurs paramètres pouvant influencer la biodiversité à l'intérieur des fragments doivent être considérés : taille des fragments, durée d'isolement, effet lisière, nature des habitats qui entourent les fragments et les distances entre les fragments (Laurance et al. 2002).

#### **IV.5.2.2 Impacts sur la batrachofaune**

L'essentiel des enjeux identifiés concernent les bas-fonds qui seront conservés en l'état. De plus le maintien de la végétation rivulaire le long des criquots devrait permettre de limiter fortement les éventuelles matières en suspension qui pourraient être lessivées suite à la défriche. Les impacts sont considérés comme non notables sur les amphibiens.

#### **IV.5.2.3 Impacts sur l'herpétofaune**

Les lézards et serpents forestiers identifiés sont communs et répandus sur le territoire, il s'agit cependant d'espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat, qui vont devoir se reporter sur les milieux adjacents, notamment à l'est du projet. La mise en œuvre d'un projet agroécologique pourrait toutefois permettre la recolonisation de la zone projet.

#### **IV.5.2.4 Impacts sur la mammalofaune**

La mammalofaune du site va subir une perte nette d'habitats, mais pourrait, selon les projets agroécologiques mis en œuvre, recoloniser partiellement la zone projet pour les espèces anthropophiles tels que les Saïmiri et Tamarins.



## V.1 Synthèse des connaissances sur les espèces protégées

---

La synthèse des connaissances actuelles sur les espèces sur lesquelles **les enjeux de conservation sont forts ou modérés et l'impact du projet est fort** sont présentées ci-dessous.

Les fiches sont présentées par ordre alphabétique.

---

## V Annexes

# Batara de Cayenne *Thamnophilus melanothorax*

### Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Thamnophilidae
- Genre : Thamnophilus
- Espèce : Thamnophilus melanothorax (Sclater, 1857)
- Sous-espèce : /

### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Oui
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015)

### Description

**Mensurations** : 17 cm

**Caractéristiques** : Passereau de taille moyenne au plumage d'un noir de jais chez le mâle. Seules quelques petites taches blanches sur les couvertures viennent contraster, ainsi qu'une large bande blanche recouvrant l'extrémité des rectrices sur plusieurs centimètres. La femelle est principalement rousse sur les parties supérieures, contrastant avec la face et la poitrine noire. Le bas-ventre est gris. Le bec est fort et crochu. Pattes et bec sont sombres. L'œil est brun.

**Voix** : Le chant est une courte série de notes (~7) profondes, étouffées et descendantes, dont le rythme accélère jusqu'à finir sur deux notes plus abruptes. Le cri est un grognement nasal étouffé.

### Répartition



Aire de répartition mondiale

Source : Handbook of the Birds of the World



Aire de répartition en Guyane

Source : Faune Guyane au 02/11/2020



Source : Hugo Foxonet / Biotope

### Biologie et écologie

**Habitats** : Sous-bois broussailleux des dépressions marécageuses, fourrés denses en bord de rivière, forêts de lianes, zones naturellement perturbées en forêt telles que les chablis lianescents, les cambrouzes. Se retrouve parfois dans des zones forestières anthropisées (anciennes barranques d'orpaillage, bords de piste).

**Régime alimentaire** : Insectes et arthropodes. Ne se joint pas aux rondes d'insectivores de sous-bois.

**Reproduction** : Méconnue. Un nid occupé trouvé en Guyane en août. Disposé à faible hauteur sur un arbuste, le nid est un entrelac de brindilles et de mousse suspendu à de fines tiges.

**Migrations** : Présumé sédentaire.

### État des populations et tendance d'évolution

Endémique du plateau des Guyanes. Statut peu connu. Semble naturellement assez rare, probablement sous-détecté du fait de son habitat difficile à prospecter.

### Données sur l'aire d'étude

- Outre les forêts lianescentes et cambrouzes, cette espèce apprécie particulièrement les bas-fonds humides en forêt, milieu sensible dans lequel elle a été observée sur la zone d'étude. Elle s'y reproduit probablement.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort.
- Sensibilité de l'espèce forte vis-à-vis du projet. Son habitat sera en grande partie évité

### Bibliographie

Données Faune Guyane : www.faune-guyane.fr consulté le 02/11/2020

Hilty, S. 2002 – Birds of Venezuela, second edition. Princeton, 876 p.

Zimmer, K. and M.L. Isler (2020). Band-tailed Antshrike (*Thamnophilus melanothorax*), version 1.0. In Birds of the World (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA.

Tostain, O., Dujardin, J.L., Erard, C., Thiollay, J.M. (1992). Oiseaux de Guyane, Société d'Etudes Ornithologiques ; Muséum National d'Histoire Naturelle.

## Carnifex ardoisé *Micrastur mirandollei*

### Taxonomie

- Classe : Aves
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Falconidés
- Genre : *Micrastur*
- Espèce : *mirandollei*

### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : « LC » (préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : « LC » (préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : oui arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3, espèce protégée



© Quentin Uriot

### Description

**Mensurations** : Taille (hauteur) : 45 cm  
Envergure : 65 à 71 cm.

**Caractéristiques** : espèce avec de longues pattes et une longue queue. La cire, les lores et la peau faciale sont jaunâtres, contrastant avec le bec noir. Les iris sont brun jaunâtre. Le capuchon et les parties supérieures présentent une couleur gris ardoisé.

Les parties inférieures sont entièrement blanches ou strié pour les jeunes.

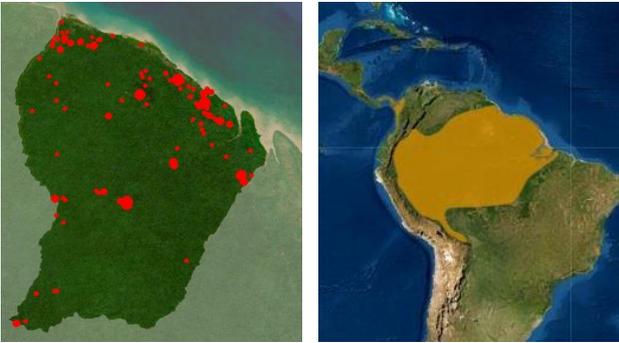
### Biologie et écologie

**Habitats** : vivant dans les forêts tropicales pluviales on le retrouve principalement dans la strate supérieure de la forêt primaire.

**Reproduction** : surement comme le carnifex barré, qui est une espèce assez proche, elle niche dans des cavités naturelles d'arbres entre 10 et 30 m au-dessus du sol. Et peut également déposer ses œufs dans des trous creusés par d'autres animaux dans des arbres morts.

**Alimentation** : se nourrit principalement d'oiseaux. Il chasse à l'affût à partir de perchoirs et la plupart de ses proies sont capturées en vol.

### Répartition



Aire de répartition mondiale de la *Micrastur mirandollei* (BirdLife International, 2021) et points d'observations en Guyane (GEPOG, 2021).

### État des populations et tendance d'évolution

Les populations à l'échelle mondiale et régionales sont stables et bien représentées, la préoccupation de cette espèce est donc mineure en Guyane et dans le monde.

Il y a eu 305 observations transmises de cette espèce sur le territoire guyanais.

Première et dernière donnée faune Guyane de l'espèce

- jeudi 24 juin 2021 Mompé Soula, Maripasoula : Quentin Uriot

- 13 juin 1989 /Rorota / Remire-Montjoly / Archives GEPOG

### Données sur l'aire d'étude

- Ils fréquentent un boisement au nord-est de la zone, et la lisière d'un abattis dans lequel ils chassent probablement. Deux individus d'ardoisé ont été entendus se répondre avec insistance en pleine journée, plusieurs jours de suite, et observés en présence d'un immature de l'année, attestant de la reproduction certaine de l'espèce sur la zone d'étude.
- Sensibilité de l'espèce vis-à-vis des perturbations prévues du projet : son habitat sera en partie détruit
- Enjeu de conservation : Fort

### Bibliographie

- **Bibliographie :** Bierregaard, R. O. and G. M. Kirwan (2020). Barred Forest-Falcon (*Micrastur ruficollis*), version 1.0. In Birds of the World (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.baffal1.01>
- MNHN, UICN France & GEPOG (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de Guyane. Paris, France. Rapport d'évaluation.

GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) 06/06/2020. Groupe d'Études et de Protection des Oiseaux en Guyane.

## Carnifex barré *Micrastur ruficollis*

### Taxonomie

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés
- Genre : *Micrastur*
- Espèce : *ruficollis*

### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté ministériel du 25/03/2015 - Article. 3)

### Description

31-39 cm et entre 154-322 g (femelle plus grande et corpulente).

Faucon de sous-bois très discret et difficile à observer. Se fait entendre à l'aube et au crépuscule avec un chant très sonore.

Plumage très variable entre les différentes sous-espèces. Certaines présentent deux morphes : roux et gris. En Guyane morphe gris seulement à priori. Ailes et manteau ardoisés foncés, ventre et poitrail gris densément barré horizontalement. Cire orange et iris sombre.

### Répartition



Aire de répartition mondiale du Carnifex barré (©Birds of the world, 2020) et points d'observations en Guyane (©GEPOG, 2020).

### Données sur l'aire d'étude

- Ils fréquentent un boisement au nord-est de la zone, et la lisière d'un abattis dans lequel ils chassent probablement. Nicheur probable,
- Pour ce projet, l'espèce a une sensibilité forte au dérangement en phase travaux. La sensibilité à la destruction d'individus juvéniles et de ponte, à la perte, la modification et la fragmentation d'habitat est estimée comme forte.
- Cette espèce représente un enjeu de conservation Fort.



© Jean-Claude Varlez

### Biologie et écologie

**Habitats** : Principalement sous-bois de la forêt primaire dans l'intérieur des terres mais aussi dans des boisements dégradés parfois.

**Régime alimentaire** : Principalement des lézards mais aussi un grand nombre d'espèces d'oiseaux, des arthropodes, des rongeurs, des chauves-souris, serpents, amphibiens et même des fruits.

**Reproduction** : Niche en cavité arboricole entre 10 et 30 mètres de hauteur. Incubation de 33-35 jours par la femelle et envol au bout de 35 à 44 jours. Haute-fidélité au site de nidification à part si problème de prédation. Aucune donnée de nidification répertoriée en Guyane donc phénologie locale inconnue.

**Migrations** : Considérée sédentaire mais il est probable que les jeunes fassent preuve d'erratismes.

### État des populations et tendance d'évolution

Considéré comme l'un des rapaces les plus abondant du bassin amazonien malgré sa discrétion. Aucune donnée précise sur la tendance d'évolution mais il est probable que l'espèce soit en régression avec les défrichements constants.

## Bibliographie

- **Bibliographie** : Bierregaard, R. O. and G. M. Kirwan (2020). Barred Forest-Falcon (*Micrastur ruficollis*), version 1.0. In Birds of the World (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA. <https://doi.org/10.2173/bow.baffal1.01>
- MNHN, UICN France & GEPOG (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de Guyane. Paris, France. Rapport d'évaluation.

GEPOG. (2020). Faune-Guyane, plateforme participative de saisie d'observations naturalistes en Guyane, [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) 06/06/2020. Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux en Guyane.

## Moucherolle à longs brins *Colonia colonus*

### Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Tyrannidae
- Genre : *Colonia*
- Espèce : *Colonia colonus* (Vieillot, 1818)
- Sous-espèce : *C. c. poecilonota*

### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non
- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015)

### Description

**Mensurations** : 18-25 cm

**Caractéristiques** : Passereau de taille moyenne presque entièrement noir hormis la calotte blanche qui contraste fortement, ainsi que le bas du dos. Les deux rectrices centrales sont particulièrement longues et effilées, pouvant atteindre 13 cm chez le mâle. Le bec, les pattes et l'iris sont sombres.

**Voix** : Les cris sont des "wheet" doux et ascendants, parfois répétés plusieurs fois à la suite. Le chant est un "twee-la, twee-la, twee-la" plus long.



Source : Hugo Foxonet / Biotope

### Biologie et écologie

**Habitats** : Canopée de la forêt primaire, près des grands arbres morts émergents. Egalement dans les grands abattis avec des arbres morts.

**Régime alimentaire** : Insectes volants.

**Reproduction** : Reproduction entre février et juin. Nid dans d'anciennes loges de picidés sur des arbres chandelles.

**Migrations** : Présumée sédentaire dans la majorité de son aire de répartition. Migration saisonnière pour les populations les plus australes.

### Répartition



Aire de répartition mondiale

Source : Handbook of the Birds of the World



Aire de répartition en Guyane

Source : Faune Guyane au 02/11/2020

### État des populations et tendance d'évolution

Non menacée au niveau global, largement répandue en Amérique du sud et centrale, commune dans de nombreux pays. Généralement peu commun à rare en Guyane, plus commun sur le Maroni.

### Données sur l'aire d'étude

- Au nord-est de la zone, un couple fréquente un tel arbre chandelle en lisière d'abattis, et y niche de manière très probable dans une ancienne loge de Pic
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort.
- Sensibilité de l'espèce modérée vis-à-vis du projet. Elle sera probablement toujours présente sur le site, mais son habitat sera impacté et morcelé, notamment l'arbre en chandelle dans lequel elle niche.

### Bibliographie

Données Faune Guyane : [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) consulté le 02/11/2020

Hilty, S. 2002 – Birds of Venezuela, second edition. Princeton, 876 p.

Mobley, J. A. (2020). Long-tailed Tyrant (*Colonia colonus*), version 1.0. In Birds of the World (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA.

Tostain, O., Dujardin, J.L., Erard, C., Thiollay, J.M. (1992). Oiseaux de Guyane, Société d'Etudes Ornithologiques ; Muséum National d'Histoire Naturelle.

## Moucherolle rougequeue *Terenotriccus erythrus*

### Taxonomie

- Classe : Oiseau
- Ordre : Passeriformes
- Famille : Tityridae
- Genre : *Terenotriccus*
- Espèce : *Terenotriccus erythrus* (Cabanis, 1847)
- Sous-espèce : *T. e. erythrus*

### Statut de protection

- Liste rouge mondiale : LC (Préoccupation mineure)
- Liste rouge Guyane : LC (Préoccupation mineure)
- Espèce déterminante de ZNIEFF : Non



Source : Hugo Foxonet / Biotope

## V Annexes

- Protection nationale : Oui (arrêté du 25 mars 2015)

### Description

**Mensurations** : 10 cm

**Caractéristiques** : Petit passereau au parties inférieures beige clair, ailes et queue rousses, tête et dos gris. La tête est proportionnellement grosse et ronde par rapport au corps. Petit bec gris entouré de longues vibrisses. Pattes chair. Gros œil sombre.

**Voix** : Le cri est un “teuu-téép” aigu et plutôt faible.

### Biologie et écologie

**Habitats** : Sous-bois en forêt mature.

**Régime alimentaire** : Petits insectes.

**Reproduction** : Le nid est une poche allongée en forme de poire, composé de fibres végétales et de feuilles mortes, suspendu à 2 m de haut sur une liane ou une petite branche.

**Migrations** : Sédentaire.

### Répartition



Aire de répartition mondiale

Source : Handbook of the Birds of the World



Aire de répartition en Guyane

Source : Faune Guyane au 02/11/2020

### État des populations et tendance d'évolution

Non menacée au niveau global, largement répandue en Amérique du sud et centrale. Peu commun en Guyane.

### Données sur l'aire d'étude

- Sous-bois de la forêt mature. Sa présence sur le site est notable et témoigne d'un sous-bois encore de bonne qualité
- Cette espèce représente un enjeu de conservation fort.
- Sensibilité de l'espèce forte vis-à-vis du projet. Elle sera probablement toujours présente sur le site, mais son habitat sera impacté et morcelé.

### Bibliographie

Données Faune Guyane : [www.faune-guyane.fr](http://www.faune-guyane.fr) consulté le 02/11/2020

Hilty, S. 2002 – Birds of Venezuela, second edition. Princeton, 876 p.

Farnsworth, A. and D. J. Lebbin (2020). Ruddy-tailed Flycatcher (*Terenotriccus erythrurus*), version 1.0. In Birds of the World (J. del Hoyo, A. Elliott, J. Sargatal, D. A. Christie, and E. de Juana, Editors). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA.

Tostain, O., Dujardin, J.L., Erard, C., Thiollay, J.M. (1992). Oiseaux de Guyane, Société d'Etudes Ornithologiques ; Muséum National d'Histoire Naturelle.

## X.1 Évaluation précise des impacts sur les populations d'espèce protégée

Tableau 15 : Synthèse des impacts sur les espèces protégées avant mise en place des mesures d'atténuation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Législation	Cortège	Enjeu de conservation	Sensibilité au projet	Incidence
Batara de Cayenne	<i>Thamnophilus melanothorax</i>	P / D	Milieux forestiers	Très fort	Fort	Fort
Moucherolle rougequeue	<i>Terenotriccus erythrurus</i>	P		Fort	Modérée	Fort
Moucherolle à longs brins	<i>Colonia colonus</i>	P		Fort	Modérée	Fort
Carnifex barré	<i>Micrastur ruficollis</i>	P		Fort	Fort	Fort
Ara rouge	<i>Ara macao</i>	P		Modérée	Modérée	Modérée
Carnifex ardoisé	<i>Micrastur mirandollei</i>	P		Modérée	Fort	Fort
Grimpar barré	<i>Dendrocolaptes certhia</i>	P		Modérée	Fort	Modérée
Grimpar lancéolé	<i>Lepidocolaptes albolineatus</i>	P		Modérée	Fort	Modérée
Ibijau gris	<i>Nyctibius griseus</i>	P		Modérée	Modérée	Modérée
Tamatia à gros bec	<i>Notharchus macrorhynchos</i>	P / D		Modérée	Fort	Modérée
Grand Urubu	<i>Cathartes melambrotus</i>	P		Faible	Faible	Faible
Harpage bidenté	<i>Harpagus bidentatus</i>	P		Faible	Fort	Modérée
Chevêchette d'Amazonie	<i>Glaucidium hardyi</i>	P		Faible	Fort	Modérée

Tyranneau minute	<i>Ornithion inerme</i>	P		Faible	Fort	Modérée
Microtyran bifascié	<i>Lophotriccus vitiosus</i>	P		Faible	Modérée	Modérée
Tyranneau à miroir	<i>Tolmomyias assimilis</i>	P		Faible	Fort	Modérée
Tyran grisâtre	<i>Rhytipterna simplex</i>	P		Faible	Fort	Modérée
Manakin minuscule	<i>Tyranneutes virescens</i>	D		Faible	Fort	Modérée
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	P		Faible	Faible	Faible
Microbate à long bec	<i>Ramphocaenus melanurus</i>	P		Faible	Fort	Modérée
Tohi silencieux	<i>Arremon taciturnus</i>	P		Faible	Fort	Modérée
Paruline des rives	<i>Myiothlypis rivularis</i>	P		Faible	Modérée	Faible
Grisin sombre	<i>Cercomacroides tyrannina</i>	P	Milieux ouverts et abattis	Modérée	Faible	Modérée
Grand Batara	<i>Taraba major</i>	P		Modérée	Faible	Modérée
Grisin étoilé	<i>Microrhopias quixensis</i>	P		Faible	Faible	Faible
Râle kiolo	<i>Anurolimnas viridis</i>	P		Faible	Faible	Faible
Martinet de Cayenne	<i>Panyptila cayennensis</i>	P		Faible	Modérée	Faible

### X.1.1 Description des impacts prévisibles sur les espèces protégées

#### **Modification et fragmentation de l'habitat pour le cortège des oiseaux de milieux forestiers**

Cet impact est un impact direct et permanent fort à modéré pour quasi l'ensemble des espèces qui fréquentent la forêt mûre drainée sur pente qui sera en bonne partie détruite ou dégradée par le projet. Les espèces qui fréquentent les bas-fond vont essentiellement subir un dérangement dû à la présence accrue de l'homme.

Les espèces des milieux ouverts et abattis devraient parvenir à se maintenir dans ce contexte de projet agro-écologique.

## X.2 Mesure d'évitement volet terrestre

### X.2.1 Evitement à la conception du projet : Maintien des forêts de bas-fonds

M.EV.01	
Désignation de l'impact	Impact sur les habitats
Habitat / Espèces concernés	Forêts hydromorphes / Toute faune
Niveau d'impact initial	<b>Faible</b>
Type de mesure	Évitement spatial
Description	Lors de la conception du projet, le maître d'ouvrage a accordé une importance particulière au maintien des forêts de bas-fonds, qui permettra de maintenir un bon état écologique des cours d'eau et de la ripisylve, et qui présentent un moindre intérêt agronomique.
Mise en place et suivi	Cette mesure est incluse dans la conception même du projet ; elle ne nécessite pas de mise en place ou de suivi particulier.
Niveau d'impact résiduel	<b>Non-notable</b> : les surfaces réemployées sont d'ores et déjà des milieux rudéraux, la faune est d'ores et déjà habituée aux passages d'engins sur ces voies de communications.
Coût	Le coût associé à cette mesure est intégré dans le coût du projet en phase de conception

**X.2.1 Evitement à la conception du projet :  
Installation préférentielle sur les abattis et recrus.**

M.EV.02	
Désignation de l'impact	Impacts sur les habitats
Habitat / Espèces concernés	
Description de l'impact	Près de 60 % des futures parcelles agricoles vont impacter des abattis récents ou du recru forestier.
Niveau d'impact initial	<b>Fort</b>
Type de mesure	Evitement spatial
Description	En phase de conception, le maître d'ouvrage a positionné les futures parcelles sur des secteurs a priori favorables à une activité agronomique, évitant les pentes forêts et les bas-fonds.
Mise en place et suivi	Cette mesure est incluse dans la conception même du projet ; elle ne nécessite pas de mise en place ou de suivi particulier.
Niveau d'impact résiduel	<b>Faible à modéré</b> : le projet impacte quand même 39% de la forêt mature qui est encore en place sur la zone projet, et va morceler cet habitat. Les connectivités écologiques pourraient toutefois être maintenues dans le cadre d'un projet agroécologique abouti.
Coût	Le coût associé à cette mesure est intégré dans le coût du projet en phase de conception

## X.3 Mesures de réduction

### X.3.1 Programmation des travaux de défriche en saison sèche

M.R01	
Désignation de l'impact	Dérangement de la nidification d'oiseaux protégés Destruction potentielle de nichées
Habitat / Espèces concernés	Forêts mûres
Description de l'impact	Le dérangement produit par les travaux de défriche est susceptible d'altérer la reproduction des espèces patrimoniales recensées sur le site
Niveau d'impact initial	<b>Fort</b>
Type de mesure	Évitement temporel
Description	<b>Le démarrage des travaux doit se faire en saison sèche entre septembre et jusqu'au commencement de la saison des pluies suivante.</b> Cette application d'un calendrier adapté se fera prioritairement dans les zones proches des habitats humides. Cela permettra de limiter le risque de dérangement de la reproduction d'oiseaux protégés, qui nichent prioritairement en saison des pluies. De plus, à cette période la plupart des amphibiens et reptiles ont regagné les boisements périphériques pour se mettre à l'abri de la chaleur et de la sécheresse, évitant ainsi leur destruction, même s'ils ne bénéficient pas de statut de conservation
Mise en place et suivi	Le respect de ce calendrier est assuré par la maîtrise d'ouvrage.
Niveau d'impact résiduel	<b>Non notable</b> ne remettant pas en cause le maintien des espèces patrimoniales au sein de la zone d'étude ni le bon accomplissement de leurs cycles biologiques.
Coût	Les coûts associés à ces mesures sont intégrés dans le coût du projet en phase de conception.

### X.3.2 Limitation du colmatage des criques par les matières en suspension

M.R02	
Désignation de l'impact	Destruction ou dégradation des habitats aquatiques et zones humides par colmatage par les particules fines
Habitat / Espèces concernés	Forêts mûres hydromorphes et criques / Flore patrimoniales des bas-fonds, amphibiens et oiseaux associés aux bas-fonds.
Description de l'impact	Le défriche va mettre les sols à nus, ce qui va entraîner une érosion importante et une mobilisation des particules fines vers les bas-fonds.
Niveau d'impact initial	<b>Fort</b>
Type de mesure	Évitement spatial et technique
Description	Les forêts hydromorphes situées aux alentours des criquots sont maintenues et pourront jouer un rôle efficace de ralentissement des écoulements et de filtration. De plus de nombreuses mesures de paillage des sols par des plantes couvre-sols ou du BRF qui sera réalisé sur place grasse à un broyeur forestier, vont permettre de réduire considérablement l'érosion. Ce paillage sera mis en œuvre par les exploitants et grâce à l'accompagnement technique des institutions agricoles qui seront basées dans la maison du pôle agricole.
Mise en place et suivi	Le respect de cette mesure est assuré par le maître d'ouvrage.
Niveau d'impact résiduel	<b>Non notable</b>
Coût	Les coûts associés à ces mesures sont intégrés dans le coût du projet en phase exploitation.

## X.4 Mesures d'accompagnement

### X.4.1 Mise en place d'indicateurs de suivis de la faune et de la flore patrimoniales par les exploitants

M.AC.01	
Description	<p>Dans le cadre des études préliminaires aux travaux il a été demandé de produire des indicateurs de suivi pertinents, répliquables, (dans la mesure du possible et selon leur pertinence) par les usagers et pouvant donc servir, en autonomie sur le long terme.</p> <p>Des indicateurs environnementaux et agronomiques ont été proposés suite à la production de l'état initial, et validés lors d'un premier atelier qui a rassemblé l'ensemble des institutions agricoles et environnementales de Maripasoula, qui seront basées dans la maison du pôle agricole, ainsi que 2 agriculteurs identifiés.</p> <p>Des ateliers de test et de transmission de ces indicateurs sont également prévus sur site auprès de l'ensemble des exploitants.</p>
Mise en place et suivi	<p>Les instances agricoles et les services de la Mairie veilleront à la mise en œuvre et au suivi des indicateurs environnementaux et agronomiques en direct ou via les exploitants.</p>
Coût	Intégré à la conception du projet

### X.4.2 Suivi de la faune et de la flore en phase d'exploitation

M.AC.02	
Description	<p>Une fois l'aménagement réalisé, un suivi écologique de l'évolution des milieux pourra être mené au sein du pôle agricole, en sus des indicateurs évoqués dans la mesure précédente :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il permettra de quantifier l'efficacité des mesures mises en place,</li> <li>• il participera à l'amélioration des connaissances des espèces guyanaises ainsi que des modalités de recolonisation d'espèces dans un contexte de projet agroécologiques.</li> <li>• il constituera un outil de veille quant à l'éventuelle prolifération d'espèces exotiques envahissantes (herbacée et arbre), la réappropriation du site par l'avifaune, suite aux travaux.</li> </ul>
Mise en place et suivi	<p>Le suivi se basera sur le passage d'un expert faunistique tous les deux ans afin de documenter l'évolution de la composition faunistique du site au regard des projets agroécologiques mis en œuvre, et notamment de l'avifaune. Ce passage pourrait être réalisés par des agents du PAG dans le cadre des IKA menés sur leur territoire, ou par un expert indépendant le cas échéant.</p>

## X.5 Mesures de compensation

Le projet par son exemplarité et le besoin urgent de développer une agriculture productive de qualité sur le territoire de Maripasoula, a bénéficié d'une exemption d'étude d'impact.

Toutefois afin de proposer un projet agroécologique abouti, un état initial de l'environnement a été réalisé et a mis en lumière des espèces protégées qui seront dérangées par la mise en œuvre du projet.

Les mesures d'atténuation mises en place permettent de limiter les impacts résiduels sur la faune, la flore et les habitats à un niveau faible à modéré.

Le maintien des espèces protégées recensées n'est pas remis en cause, ni en Guyane, ni même au sein de la zone d'étude si le projet agroécologique est abouti. Le projet ne perturbera pas le bon accomplissement du cycle biologique de ces espèces à moyen et long terme.

Sur demande des services de l'État, un dossier de dérogation a été constitué, cependant, au regard des impacts résiduels faibles du projet, aucune mesure de compensation n'y est associée.



**XI.1 BIBLIOGRAPHIE ET GUIDE D'IDENTIFICATION**

- BARNABE, D. & GIBERNAU, M. (2015) ARACEES DE GUYANE FRANÇAISE - BIOLOGIE ET SYSTEMATIQUE. IRD EDITIONS, MARSEILLE.**
- BIOTOPE (2010) DIAGNOSTICS FAUNE/FLORE SUR LE SITE MINIER DE YAOU. AUPLATA/SMYD, 97PP.**
- CHIRON, G. & BELLONE, R. (2005) LES ORCHIDEES DE GUYANE FRANÇAISE. TROPICALIA, VOREPPE.**
- DE GRANVILLE, J.-J. & GAYOT, M. (2014) GUIDE DES PALMIERS DE GUYANE. OFFICE NATIONAL DES FORETS, CAYENNE.**
- HILTY, S. (2003) BIRDS OF VENEZUELA. PRINCETON UNIVERSITY PRESS, PRINCETON.**
- HOFF, M. (2000), LISTE DES HABITATS DE GUYANE. RAPPORT TECHNIQUE, CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUYANE / DIREN, CAYENNE, 3.**
- DEL HOYO, J.; ELLIOTT, A.; SARGATAL, J. & CHRISTIE, D., (1992-2013) HANDBOOK OF THE BIRDS OF THE WORLD. LYNX EDITIONS, BARCELONA.**
- GUITET, S.; BRUNAU, O.; DE GRANVILLE, J.-J.; GONZALEZ, S. & RICHARD-HANSEN, C. (2015), CATALOGUE DES HABITATS FORESTIERS DE GUYANE., TECHNICAL REPORT, OFFICE NATIONAL DES FORETS, CAYENNE, 120.**
- LATREILLE, C.; VIROLLET, D.; PENEZ, J.-P.; DEWYNTER, M. & JAY, P.-O. (2004) GUIDE DE RECONNAISSANCE DES ARBRES DE GUYANE. CCPR IMPRIMERIE, MATOURY.**
- LESCURE, J. & MARTY, C. (2000) ATLAS DES AMPHIBIENS DE GUYANE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS.**
- MORI, S. A.; CREMERS, G.; GRACIE, C. A.; DE GRANVILLE, J.-J.; HEALD, S. V.; HOFF, M. & MITCHELL, J. D., (2002) GUIDE TO THE VASCULAR PLANTS OF CENTRAL FRENCH GUIANA. PART 2. DICOTYLEDONS. VOL. 76, THE NEW-YORK BOTANICAL GARDEN PRESS, NEW-YORK.**
- MORI, S. A.; CREMERS, G.; GRACIE, C. A.; DE GRANVILLE, J.-J.; HOFF, M. & MITCHELL, J. D., (1997) GUIDE TO THE VASCULAR PLANTS OF CENTRAL FRENCH GUIANA. PART 1. PTERIDOPHYTES, GYMNOSPERMS AND MONOCOTYLEDONS. VOL. 76, THE NEW-YORK BOTANICAL GARDEN PRESS, NEW-YORK.**
- PUIG, H.; BARTHELEMY, D. & SABATIER, D. (2003) CLE D'IDENTIFICATION DES PRINCIPALES FAMILLES ET DES PRINCIPAUX GENRES A ESPECES ARBOREES DE GUYANE. REVUE FORESTIERE FRANÇAISE, 84--100.**
- STARACE, F. (1998) GUIDE DES SERPENTS ET AMPHIBIENS DE GUYANE. IBIS ROUGE ÉDITIONS, MATOURY.**
- STEYERMARK, J. A.; BERRY, P. E. & HOLST, B. K., ED. (1995-2004) FLORA OF THE VENEZUELAN GUAYANA. MISSOURI BOTANICAL GARDEN, MISSOURI.**
- TOSTAIN, O.; DUJARDIN, J.-L.; ERARD, C. & THIOLLAY, J.-M. (1992) OISEAUX DE GUYANE. SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES, BRUNOY.**



**DEMANDE DE DÉROGATION**

**POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION**

**DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom :  
 Ou Dénomination (pour les personnes morales) : Mairie de Maripasoula  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :  
 Adresse : Avenue promenade Lawa 5  
 Commune : MARIPASOULA  
 Code postal : 97370  
 Nature des activités :  
 Qualification :

**B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS**

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Thamnophilus melanothorax</i> Batará de Cayenne	Présent sur les bas-fonds évités par le projet
B2 <i>Terenotriccus erythrurus</i> Moucherolle rougequeue	Sous-bois de la forêt mature
B3 <i>Colonia colonus</i> Moucherolle à longs brins	un couple fréquente un arbre chandelle en lisière d'abattis
B4 <i>Micrastur ruficollis</i> Carnifex barré	boisement au nord-est de la zone, et la lisière d'un abattis
B5 <i>Ara macao</i> Ara rouge	Un couple d'oiseaux a été observé posé dans la partie ouest du site
B6 <i>Micrastur mirandollei</i> Carnifex ardoisé	Ils fréquentent un boisement au nord-est de la zone, et la lisière d'un abattis
B7 <i>Cercomacroides tyrannina</i> Grisin sombre	contacté dans la lisière lianescente à l'entrée de la zone d'étude
B8 <i>Dendrocolaptes certhia</i> Grimpar barré	Sous-bois et la canopée de la forêt mature
B9 <i>Lepidocolaptes albolineatus</i> Grimpar lancéolé	Sous-bois et la canopée de la forêt mature
B10 <i>Nyctibius griseus</i> Ibijau gris	boisements et lisières, et chasse souvent dans les zones ouvertes comme les abattis

## Annexes

B11 <i>Notharchus macrorhynchos</i> Tamatia à gros bec	Paysages forestiers variés
B12 <i>Taraba major</i> Grand batara	Présent sur l'ensemble du site
B13 <i>Cathartes melambrotus</i> Grand urubu	Individus en vo
B14 <i>Harpagus bidentatus</i> Harpage bidenté	a été observé à deux endroits distincts sur la zone d'étude
B15 <i>Glaucidium bardy</i> Chevêchette d'Amazonie	Son chant a été entendu en plein milieu de la zone d'étude
B16 <i>Ornithion inerme</i> Tyranneau minute	Strates hautes de la forêt avec les rondes de canopées
B17 <i>Lophotriccus vittatus</i> Microtyran bifascié	Milieus secondaires
B18 <i>Tolmomyias assimilis</i> Tyranneau à miroir	Dans les rondes de sous-bois en hautes strates
B19 <i>Rhytipterna simplex</i> Tyran grisâtre	Forêts primaires, strates moyennes et hautes, dans les rondes de canopée
B20 <i>Tyrannetes virescens</i> Manakin minuscule	Secteurs de bas-fonds au sein de la forêt mature
B21 <i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique	Dans tous les espaces ouverts
B22 <i>Ramphocaenus melanurus</i> Microbate à long bec	Quelques rondes ont été détectées sur la zone d'étude, mais elles étaient peu fournies. Le Microbate à long bec y était tout de même bien représenté
B23 <i>Arremon taciturnus</i> Tohi silencieux	bas-fonds humides
B 24 <i>Myiothlypis rivularis</i> Paruline des rives	Particulièrement bien représentée sur la zone d'étude, elle y a été observée et entendue dans l'intégralité des criquots
B 25 <i>Microrhopias quixensis</i> Grisin étoilé	Zones lianescentes et broussailleuses au sein de la forêt mature. Avec un individu noté dans un bout de forêt dégradé, l'espèce ne semble pas menacée par le projet
B26 <i>Anurolimnas viridis</i> Râle kiolo	Présent dans les zones dégradées à l'extrémité ouest de la zone d'étude, il est probable qu'il colonise petit-à-petit les abattis.
B27 <i>Panyptila cayennensis</i> Martinet de Cayenne	Présent dans une grande variété de paysages, de la forêt primaire de l'intérieur aux secteurs dégradés de la bande côtière.

1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION*			
Protection de la faune sauvage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>		
Etude écologique	<input type="checkbox"/>		
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>		
Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>		
Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>		
Motifs d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>		

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Développement agricole de la commune, autonomie alimentaire.**

Suite sur papier libre

#### D. QUELLES SONT LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Destruction  Préciser : Destruction de surface réduites d'habitats, de zone de chasse et de quiétude

Altération  Préciser :

Dégradation  Préciser : Effet lisière à préciser en fonction du type d'agroforesterie effectivement mis en œuvre.

Suite sur papier libre\*

#### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser :

Formation continue en biologie animale  Préciser :

Autre formation  Préciser :

#### F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE LA DESTRUCTION, ALTERATION OU DEGRADATION

Préciser la période : 2021 à 2022

La date :

#### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Guyane

Départements : Guyane

Communes : Maripasoula

#### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? \*

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures

Préciser : mesures d'évitement des habitats sensibles et de

réduction des impacts potentiels sur les espèces patrimoniales

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée

Suite sur papier libre

#### COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L' OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

\* cocher les cases correspondantes

<p>La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux</p>	<p>Fait à Le Signature du demandeur</p>
--	---

